Nations Unies S/PV.5552

Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5552e séance

Jeudi 19 octobre 2006, à 10 h 25

New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M. Vassilakis
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la situation palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-57843 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, de Cuba, de la Finlande et d'Israël des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 17 octobre 2006, qui sera publiée sous la cote S/2006/827 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le jeudi 19 octobre 2006 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

En l'absence d'objection, il en est décidé ainsi.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je donne la parole à M. de Soto.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, au Moyen-Orient, crise et possibilités coexistent dans un combat quotidien pour présider au sort des Israéliens, des Palestiniens, des Libanais, des Syriens et de la région dans son ensemble.

Au cœur du conflit se trouve le problème d'Israël et de la Palestine. Dans ce scénario, une crise meurtrière se déroule à Gaza. Depuis de nombreux mois, Israël mène des opérations militaires, lançant des incursions avec des chars, des commandos et l'infanterie, utilisant l'aviation pour commettre des assassinats ciblés et ordonnant des tirs depuis la mer, dans le but déclaré d'empêcher le tir quotidien de roquettes dirigées par des militants palestiniens sur les agglomérations du sud d'Israël. Ces opérations se sont intensifiées après la capture d'un soldat israélien le 25 juin et l'assassinat de deux autres soldats israéliens par des militants palestiniens qui étaient passés de Gaza en Israël.

Depuis lors, les opérations israéliennes ont causé la mort de 295 Palestiniens, y compris 66 enfants, tandis que 1 113 autres ont été blessés. Cependant, ni ces opérations intenses ni la poursuite des efforts diplomatiques n'ont conduit à la libération du soldat capturé ni n'ont fait cesser les attaques aveugles à la roquette, qui ont blessé 20 Israéliens depuis le 25 juin.

Plusieurs sources israéliennes au sein des Forces de défense israéliennes (FDI) et des services de

renseignement prétendent que la contrebande d'armes vers Gaza a augmenté au cours des derniers mois, notamment par des tunnels passant sous le corridor Philadelphi et à d'autres endroits. Ces derniers jours, les Forces de défense israéliennes ont lancé une opération terrestre le long de ce corridor, et d'aucuns affirment qu'elles préparent une intensification de leurs opérations militaires à Gaza.

Des responsables égyptiens mènent des efforts diplomatiques pour résoudre la crise et affirment qu'une série de mesures a été présentée dans le but de répondre aux préoccupations des deux parties, mais les ravisseurs déclarent qu'ils cherchent des garanties supplémentaires. La semaine dernière, au Caire, j'ai fait part de l'appui total de l'ONU aux efforts de l'Égypte et manifesté notre volonté d'aider de toutes les manières possibles.

L'autre crise à surmonter est la crise politique de l'Autorité palestinienne, qui est dirigée depuis plusieurs mois par un Président et un Premier Ministre dont les programmes sont divergents et est polarisée par des affrontements meurtriers entre des forces de sécurité rivales. La société palestinienne oscille entre, un jour, l'unité nationale et, le jour suivant, le conflit civil.

Le 11 septembre, le Président Abbas a annoncé qu'il s'était mis d'accord avec le Premier Ministre Haniyeh sur le programme politique d'un gouvernement d'unité nationale. Le 20 septembre, le Quatuor a encouragé ces efforts dans l'espoir qu'un programme de gouvernement d'unité nationale tiendrait compte des principes énoncés par le Quatuor et permettrait un engagement international rapide.

Malheureusement, les déclarations ultérieures du Premier Ministre Haniyeh remettant en cause des éléments fondamentaux, ces efforts n'ont pas abouti. Les efforts récents de médiateurs régionaux pour aider les Palestiniens à s'unir n'ont pas non plus porté leurs fruits. Dans nos contacts tant avec la présidence que le Gouvernement, nous continuons à demander instamment à ces deux instances ainsi qu'aux mouvements dont elles sont membres de faire de nouveaux efforts pour surmonter leurs divergences.

Nous avons pu constater, il y a deux semaines et demie, à quel point il est important que ces efforts aboutissent; en effet, à cette date, au moins huit Palestiniens ont été tués et plus de 70 blessés dans des affrontements armés à Gaza opposant les forces de sécurité palestiniennes en grève, en grande partie loyales au Fatah, et la force exécutive déployée par le Ministre de l'Intérieur, membre du Hamas. Les membres du personnel des Nations Unies sur le terrain signalent également un recours accru aux méthodes traditionnelles d'application de la loi, car des groupes familiaux tentent de se protéger par leurs propres moyens et se chargent eux-mêmes de la justice. Les membres de la police civile, seul service civil en mesure d'assurer l'ordre public et la protection au sein des communautés de moins en moins sûres des territoires palestiniens occupés, ont reçu moins de 40 % de leur salaire depuis le mois de mars, et la moitié d'entre eux seulement se présentent à leur travail. Une grève tournante s'est généralisée dans le secteur public depuis le 13 août. Les trois quarts du personnel médical ne se présentent pas au travail et l'OMS indique que la plupart des centres hospitaliers sont en fait fermés. Face à cette situation, l'Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a dû ouvrir ses installations médicales à des non-réfugiés. Quatre-vingt dix pour cent des enseignants employés par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie sont en grève, ce qui compromet l'année scolaire en cours. Là encore, l'UNRWA a été obligée d'agir. On constate de plus en plus que les ministères se transforment du fait des remplacements continus de fonctionnaires de moyen et de haut niveau par de nouvelles recrues dévouées au gouvernement actuel, processus qui pourrait être aggravé également par les départs d'anciens fonctionnaires dont les traitements ne sont plus versés régulièrement.

Nous nous félicitons des efforts de la Commission européenne qui tente d'atténuer les pires effets de la crise en renouvelant et en élargissant le Mécanisme international temporaire (MIT) comme cela a été convenu par le Quatuor le mois dernier. Néanmoins, ce Mécanisme ne saurait ni remplacer l'Autorité palestinienne, ni continuer à recevoir un financement. Le fait qu'Israël persiste à retenir plus d'un demi-milliard de dollars des fonds palestiniens réunis grâce à la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douane est l'une des raisons principales de la crise financière palestinienne. La gravité de cette situation a mené le Quatuor à inviter les parties à envisager d'acheminer ces fonds par l'intermédiaire du MIT, du moins pour l'instant.

Une autre mesure susceptible de rendre l'espoir aux Palestiniens serait la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage dont le premier

anniversaire de la conclusion aura lieu le mois prochain. Le Quatuor estime que, conformément à l'Accord, Rafah et les autres passages frontaliers doivent rester ouverts. Malgré les entretiens qui ont eu lieu entre les membres du Quatuor et les autorités israéliennes sur des mesures concrètes permettant d'avancer, notamment des propositions présentées par l'ONU, la politique israélienne de bouclages quasiment totaux de Gaza se poursuit. Israël a des préoccupations légitimes en matière de sécurité s'agissant des mouvements commerciaux et de populations autour de la Bande de Gaza et nous continuons d'insister auprès de l'Autorité palestinienne pour qu'elle réponde à ses obligations conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage relativement à la protection et l'administration des passages. Pour sa part, Israël s'est engagé, par cet Accord, à assurer l'ouverture constante des passages et à faciliter l'exportation des produits agricoles de Gaza et, si des menaces particulières en matière de sécurité exigeaient des mesures précises, l'analyse des schémas de mise en œuvre de l'Accord montre que le renforcement important des bouclages de Rafah, Karni et Erez a été fortement influencé par deux événements en 2006 : la formation du Gouvernement de l'Autorité palestinienne sous l'égide du Hamas, et l'enlèvement du soldat israélien. Il semble que ce n'est qu'en dissociant la question de l'accès économique au bénéfice des civils de l'impasse politique plus générale que l'on sera en mesure d'appliquer l'Accord réglant les déplacements et le passage. Ce n'est qu'à ce moment que la vie économique palestinienne aura une chance de se redresser.

Dans l'intervalle, les obstacles aux déplacements en Cisjordanie ont augmenté de 40 % en un an. Les activités de peuplement se poursuivent avec l'annonce récente de la construction de 950 autres unités de peuplement en Cisjordanie. La construction de la structure principale du commissariat de police sur le pâté de maisons E-1 entre Jérusalem et Ma'aleh Adumin a été pour ainsi dire achevée. La construction de la barrière sur les territoires palestiniens occupés, y compris autour de Jérusalem, se poursuit malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

L'accès aux territoires palestiniens occupés par les Palestiniens de la diaspora s'est également restreint ces derniers mois. Les Palestiniens détenteurs de passeports étrangers, y compris les hommes d'affaires, les étudiants et les professionnels, sont toujours plus nombreux à se voir refuser les visas qui leur permettraient de rendre visite à leurs conjoints, à leurs familles ou de s'occuper de leurs affaires. Je dois également indiquer que le Premier Ministre Olmert a annoncé aux lendemains de la guerre du Liban que les plans portant sur le retrait des colonies israéliennes de certaines parties de la Cisjordanie, sur la base desquels il avait été élu, étaient en suspens. Le Premier Ministre a néanmoins indiqué qu'il était disposé à rencontrer le Président Abbas, et les assistants des deux dirigeants étudient cette possibilité. Le Ministre des affaires étrangères Livni et le Président Abbas se sont également rencontrés lors de l'ouverture du Débat général de l'Assemblée générale le mois dernier.

L'équilibre fragile entre la crise et les perspectives de dénouement est également apparent au Liban, où un certain élan a été insufflé en vue de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, mais où les fortes tensions politiques nationales demeurent une source de préoccupation constante. L'ONU continue de travailler en étroite coopération avec toutes les parties pour encourager les dirigeants politiques à s'engager sur la voie du dialogue afin de surmonter leurs divergences. Le Conseil recevra sous peu le rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004). Le Secrétariat continuera également de vous faire rapport directement sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et je ne vais donc pas m'étendre davantage sur ce sujet dans le présent exposé.

Je me dois également d'indiquer que le Premier Ministre israélien Olmert a appelé à des négociations directes entre Israël et le Liban mais que le Premier Ministre libanais Siniora a réaffirmé sa position, à savoir que son pays serait le dernier à signer un traité de paix avec Israël. Dans l'intervalle, le Président syrien Assad a déclaré publiquement à plusieurs reprises qu'il souhaitait négocier avec Israël pour assurer le retour du territoire occupé des hauteurs du Golan et une paix durable entre la Syrie et Israël. Si cela a suscité un certain débat en Israël, le Premier Ministre israélien a rejeté ces déclarations et déclaré que la Syrie devait cesser d'appuyer le terrorisme, comme cela est allégué. M. Olmert a également indiqué que tant qu'il serait Premier Ministre, les hauteurs du Golan resteront partie intégrante de l'État israélien.

La poursuite des violences à Gaza et dans le sud d'Israël continue de tuer, de blesser des civils et de mettre leur vie en danger. Les tirs de roquettes des militants palestiniens doivent cesser de même que les

opérations militaires israéliennes. Les deux parties doivent se conformer aux obligations qui leur incombent de respecter les civils conformément au droit international humanitaire. Le siège de fait de Gaza a des effets catastrophiques sur la vie des Palestiniens ordinaires, anéantissant les perspectives d'avenir et provoquant le désespoir alors que la poursuite de dangereux tirs de roquettes contre des centres urbains israéliens tels que Sederot, est une source de profonde détresse pour les Israéliens. Les institutions palestiniennes continuent de se dégrader et la souffrance des civils ne cesse d'augmenter, notamment à Gaza. Le bouclage quasiment total de la Bande de Gaza, le non-versement des rémunérations du secteur public, l'absence d'ordre public et de la légalité, la détérioration des prestations de services, la poursuite des frappes militaires aériennes et terrestres et l'absence de tout horizon politique apparent constituent un cocktail explosif qui est potentiellement aussi dangereux pour Israël qu'il l'est actuellement pour les Palestiniens. Comme mon collègue Jan Egeland l'a dit, Gaza est une bombe à retardement que seule la voie politique peut désamorcer. L'ONU reconnaît pleinement les défis que le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas doivent relever à cet égard. Parallèlement, nous pensons qu'il est dans leur intérêt commun et dans celui de leurs citoyens d'engager un dialogue constructif, et nous leur offrons un soutien sans réserve dans leur tentative d'y parvenir.

Les difficultés qui continuent de miner les efforts visant à former un gouvernement palestinien d'unité nationale ne doivent pas nous laisser croire qu'il existe une autre formule magique ou une solution rapide capable de résoudre la crise politique actuelle en Palestine. La voie de l'unité nationale constitue la solution la plus crédible – en fait, peut-être la seule – pour enrayer le glissement vers l'anarchie et pour que les forces de sécurité contrôlées par la Présidence et celles relevant de la compétence du Ministère de l'intérieur travaillent ensemble pour créer les conditions élémentaires d'ordre public pour les Palestiniens, et prévenir toute attaque contre Israël, au lieu de continuer de s'affronter dans la rue. Ce gouvernement aura besoin de l'appui international pour répondre aux aspirations du peuple palestinien en matière d'ordre public et parvenir au règlement prévoyant deux États. C'est la raison pour laquelle son programme doit refléter les principes défendus par le Quatuor et que les donneurs, quant à eux, doivent manifester leur volonté de s'impliquer à nouveau en cas d'évolution véritable, tout en ayant conscience que cette évolution prendra vraisemblablement la forme d'un processus plutôt que d'un événement ponctuel.

La communauté internationale doit également attendre de tous les membres du Gouvernement israélien, et de ses actes législatifs, qu'ils reflètent leur attachement aux principes du processus de paix, notamment l'objectif d'un règlement prévoyant deux États qui mette fin à l'occupation commencée en 1967, et qu'ils respectent les obligations qui leur sont faites de ne pas prôner ni mener des politiques qui auront des conséquences irréversibles sur le terrain ou qui préjugent les questions relatives au statut final. Il est clair qu'Israël a beaucoup d'efforts à accomplir en la matière, compte tenu de la poursuite de la construction de la barrière, de l'implantation des colonies et de la multiplication, rarement entravée, de postes avancés qu'Israël lui-même considère comme illégaux, malgré ses déclarations d'intention sur son attachement aux obligations fixées dans la Feuille de route.

À sa réunion organisée à New York le mois dernier, le Quatuor a réaffirmé qu'il considérait la Feuille de route comme le seul moyen de concrétiser la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Quatuor a également souligné la nécessité d'un processus politique crédible pour parvenir à un règlement du conflit Israélo-palestinien prévoyant deux États. L'ONU poursuit son étroite collaboration avec les partenaires du Quatuor pour trouver des moyens de relancer ce processus politique entre les Israéliens et les Palestiniens.

Il va sans dire que l'objectif à long terme de la communauté internationale est la paix non seulement entre Israël et la Palestine, mais également entre Israël et la Syrie, et Israël et le Liban. La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité souligne la nécessité d'une paix juste, durable et globale dans la région. Mon mandat régional reflète l'attachement de l'ONU à cet objectif. L'Initiative de paix arabe, que le Conseil de la Ligue des États arabes a approuvée à Beyrouth en 2002, constitue également un élément crucial du problème régional. La recherche sérieuse et systématique de la paix dans la région passe par un dialogue avec toutes les parties au conflit, pari passu, afin de veiller à ce que les crises soient gérées et les possibilités étudiées, et que les succès obtenus d'un côté ne soient pas compromis de l'autre.

Les événements récents ont également mis en lumière les liens qui existent entre les problèmes de la

région et les lacunes que présentent les démarches ponctuelles ou compartimentées par rapport à une démarche coordonnée et globale. Aussi modestes soient-ils, les signes par lesquels Israël manifeste sa volonté d'engager des discussions avec le Liban, et le Président syrien de parler à Israël, doivent être considérés sous cet angle, et nous espérons que les adversaires auront toutes les chances de dialoguer entre eux pour aplanir leurs divergences.

En collaboration avec ses partenaires du Quatuor, les parties et ses partenaires régionaux, l'ONU accomplira sa mission en essayant de reconstruire cette passerelle sous la forme d'un processus politique crédible et minutieusement surveillé, fondé sur l'application en parallèle d'obligations menant à une paix globale clairement définie. Les objectifs de l'ONU demeurent la sécurité et la pleine reconnaissance de l'État d'Israël dans des frontières convenues au niveau international, la fin de l'occupation pour que le peuple palestinien puisse vivre dans un État souverain et indépendant, la récupération par la Syrie de ses territoires perdus, et un Liban souverain et sûr, grâce à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. de Soto de son exposé.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je voudrais rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion périodique, qui tient les membres du Conseil informés de l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Je souhaite également remercier M. Alvaro de Soto, Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé au Conseil et de l'attention qu'il accorde à cette question. Ma délégation approuve la déclaration que le représentant du Royaume de Bahreïn prononcera ultérieurement au nom du Groupe des États arabes.

L'État du Qatar considère qu'un règlement global et permanent est à portée de main, mais que l'on n'y parviendra que par le dialogue. C'est pourquoi nous étions parmi les premiers, le mois dernier, à demander une réunion du Conseil au niveau ministériel pour relancer le processus de paix. Il incombe au Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de continuer de donner l'impulsion nécessaire au processus de paix. La communauté internationale, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité et les membres du Quatuor, doit prendre des mesures concrètes et substantielles pour débloquer le processus de paix au Moyen-Orient dans toutes les voies de négociation, conformément aux accords préalables, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au mandat du processus de paix et à la Feuille de route.

Nous tenons à souligner les points suivants. Premièrement, tout règlement unilatéral est incompatible avec le mandat et les principes du processus de paix, et ne peut pas constituer un règlement global et permanent. Deuxièmement, des pratiques répressives et des politiques illégales, telles que l'expansion de colonies, la construction de la barrière de séparation ou l'isolement des villes et villages palestiniens, entravent les efforts de paix et aggravent la crise humanitaire dont est victime le peuple Palestinien dans les territoires occupés. Troisièmement, le Conseil de sécurité a plaidé, à maintes reprises, pour la création d'un État palestinien viable, démocratique et souverain qui coexisterait avec Israël dans la paix et la sécurité. En conséquence, le Conseil de sécurité et la communauté internationale, notamment les parrains du processus de paix et le Quatuor, doivent accroître leurs efforts pour relancer le processus de paix, conformément aux accords conclus, aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au principe « terre contre paix » et d'autres mandats confiés légalement.

J'aimerais maintenant citer un extrait de la déclaration que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de mon pays a prononcée devant le Conseil le 21 septembre 2006 :

> « Le problème auquel nous sommes confrontés ne requiert pas de solution miracle et, selon moi, aucune des deux parties n'est en mesure de trouver de solution nouvelle car la solution est déjà connue de tout un chacun. Il s'agit du principe « terre contre paix », qui est fondé sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, auquel a fait référence le Président George Bush dans son allocution à l'Assemblée générale ». (*S/PV.5530, p. 7*)

Si nous exhortons les parties concernées à assumer leurs responsabilités et à retourner à la table

des négociations, l'État du Qatar demande néanmoins également au Gouvernement israélien de prendre le processus de paix au sérieux et de se retirer sur la ligne du 4 juin 1967. Dans la mesure où la cause principale du conflit tient au fait qu'Israël poursuit son occupation illégitime des territoires palestiniens, Israël doit impérativement effectuer ce retrait, si nous voulons parvenir à une paix juste et globale dans la région.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par l'Ambassadeur de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je voudrais remercier M. de Soto de son exposé.

Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la situation à Gaza. Nous sommes inquiets de la récente poussée de violence entre les Palestiniens et de la poursuite des actions militaires israéliennes, qui ont l'une et l'autre fait un certain nombre de morts parmi la population palestinienne tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Le Royaume-Uni présente ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées. Bien entendu, nous sommes également préoccupés par la poursuite des attaques à la roquette qui prennent pour cible les civils israéliens. Le nœud du problème réside dans le fait que les Palestiniens de toute faction et de toute obédience doivent s'abstenir de toute violence et travailler de concert à rétablir le calme.

Il est facile de se sentir découragé par l'absence évidente de progrès et les difficultés que nous rencontrons. Les perspectives politiques apparaissent sombres et compliquées. Pourtant la séance tenue en septembre par le Conseil de sécurité avait montré un engagement et une détermination à voir progresser le processus de paix au Moyen-Orient et un consensus sur la manière d'avancer. Les événements de cet été ont souligné pourquoi, si nous ne réglons pas les problèmes fondamentaux, nous continuerons à faire face à un risque de conflit, ce qui affectera la stabilité et la prospérité de la région et même au-delà. Nous devons donc nous inspirer de l'esprit qui régnait dans cette salle en septembre, notamment en considérant avec intérêt les points d'action convenus par le Quatuor à la réunion ministérielle qu'il a tenue ici même en septembre, en nous appuyant sur les relations que le Quatuor entretient avec les parties à l'œuvre dans la région et, surtout, en redynamisant les travaux du Quatuor.

Le Royaume-Uni estime qu'il y a deux conditions élémentaires à remplir pour que les choses progressent. Premièrement, il faut que le caporal Shalit soit libéré immédiatement et, deuxièmement, des avancées doivent intervenir sur le plan politique, ce qui suppose que nous ayons un partenaire valable avec lequel travailler. Du côté palestinien, il faut donc qu'il y ait quelqu'un qui jouisse de la confiance de la communauté internationale et d'Israël. Nous pensons que le Président Abbas est ce partenaire pour la paix. Une rencontre à brève échéance entre lui et le Premier Ministre Olmert serait un premier pas crucial.

Mais le Président Abbas et le peuple palestinien vont devoir faire des choix difficiles dans les jours qui viennent au sujet de leur gouvernement et de ses relations avec Israël et la communauté internationale. Toutefois, nous devons dire clairement que c'est le Hamas qui porte, à ce jour, la responsabilité de l'échec de former un gouvernement d'unité nationale. Comme le Représentant spécial l'a souligné, c'est le Premier Ministre Haniyeh qui a mis fin aux négociations. Nous devons aussi dire clairement que la communauté internationale exige un gouvernement palestinien qui s'appuie sur les trois principes du Quatuor. Nous pourrions appuyer ce gouvernement et œuvrer avec lui en faveur de la paix.

Toutefois, dans l'intervalle, tant que le Hamas agira contre les souhaits de la majorité des Palestiniens, qu'il refusera d'accepter une solution prévoyant deux États, qu'il refusera de reconnaître Israël et qu'il refusera de renoncer à la violence, la communauté internationale – et ici je parle au nom du Royaume-Uni et de nos partenaires – devra continuer de faire passer son aide au peuple palestinien par le mécanisme international temporaire, que le Quatuor a récemment convenu de proroger.

Au niveau bilatéral, le Royaume-Uni travaille avec d'autres à l'élaboration de plans permettant d'améliorer la sécurité au point de passage de Karni, afin que les Palestiniens puissent exporter leurs récoltes. Nous travaillons également, séparément, à des plans qui contribueraient à édifier les institutions de base d'un État palestinien viable – plans que nous espérons voir prendre effet dès que nous aurons un gouvernement avec lequel travailler.

Le conflit entre le Hezbollah et Israël, qui a éclaté le 12 juillet, a pris fin le 14 août, après que les membres du Conseil de sécurité eurent unanimement adopté la résolution 1701 (2006). Voilà maintenant plus

de deux mois que les combats ont cessé. La situation au Liban s'est sensiblement améliorée. La cessation des hostilités continue de prévaloir. Les efforts de reconstruction sont maintenant en route. Les forces israéliennes ont globalement effectué leur retrait et les forces armées libanaises se sont déployées dans tout le Liban pour la première fois depuis de nombreuses années, y compris le long de la Ligne bleue. Elles ont pu le faire avec l'appui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), agissant en vertu d'un mandat élargi. À cet égard, les forces armées libanaises, les Nations Unies et les pays qui contribuent des contingents à la FINUL méritent des éloges pour la détermination dont ils ont fait preuve en concrétisant la volonté de la communauté internationale, et en le faisant si rapidement.

De son côté, le Royaume-Uni reste attaché à ce que la résolution 1701 (2006) soit mise en œuvre le plus rapidement possible et dans sa totalité. Nous continuons de travailler avec les Nations Unies et les partenaires internationaux pour garantir au Premier Ministre Siniora et au Gouvernement libanais notre entier soutien dans leurs efforts pour assurer et préserver la souveraineté et la prospérité du Liban.

Mais nous sommes préoccupés par le rôle que la Syrie et l'Iran ont joué dans le financement et l'armement des groupes présents au Liban. Nous leur avons, à de multiples reprises, demandé de cesser leur appui au Hezbollah et de mettre fin à leur ingérence dans les affaires intérieures libanaises, conformément aux résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Ces deux pays, s'ils choisissaient de le faire, pourraient jouer un rôle constructif dans la progression des objectifs de paix au Moyen-Orient. Mais tant qu'ils continuent de soutenir et d'encourager l'extrémisme, ils ne font que menacer la stabilité de la région et mettre la paix au Moyen-Orient un peu plus hors d'atteinte. Nous continuons d'exhorter tous les pays à respecter les exigences du Conseil de sécurité et à fournir un appui solide au Gouvernement libanais pour qu'il relève les défis qui l'attendent.

Nous avons enregistré des progrès remarquables sur le terrain au Liban ces dernières semaines, mais soyons tous très clairs : tout ces progrès seront mis en péril si ceux qui ne partagent pas nos objectifs d'un Liban stable, indépendant et prospère réussissent à déstabiliser son gouvernement légitime. Voilà ce contre quoi nous devons nous prémunir.

Pour terminer, en dépit des difficultés, il y a des signes de progrès. Il me semble que le Conseil a bien compris que nous devons continuer de croire en la nécessité vitale de continuer d'examiner cette question, de faire des progrès et de saisir toutes les occasions que nous pouvons trouver, chacun d'entre nous, de poursuivre nos efforts en vue d'une paix globale et d'une compréhension générale, envisagées tant de fois dans les résolutions du Conseil.

M^me^ Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial, M. de Soto, de l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Je voudrais également indiquer que le Danemark souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je voudrais, pour ma part, faire les remarques suivantes.

Lorsque les ministres de nos pays respectifs se sont réunis dans cette salle, il y a un mois, pour débattre de la situation au Moyen-Orient, ils étaient tous profondément préoccupés quant à une possible détérioration de la situation. Nous déplorons à ce sujet qu'il continue d'y avoir des morts parmi les civils. Les Ministres ont également formé l'espoir qu'une action concertée relance le processus de paix. Ils ont convenu qu'il était essentiel de lutter contre le désespoir croissant en améliorant les chances d'un avenir meilleur pour les peuples du Moyen-Orient. De même, ils ont confirmé qu'un règlement global du conflit arabo-israélien devait reposer sur une solution négociée prévoyant deux États.

La tâche qui incombe aux parties au conflit et à la communauté internationale consiste à mettre en route un processus qui débouche sur une paix durable au Moyen-Orient. La structure existe déjà avec l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route pour un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, fondée sur les résultats, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui reposent toutes sur le principe des territoires contre la paix. Saluant l'intention du Quatuor d'intensifier ses activités, nous espérons qu'il y parviendra très prochainement.

Comme à l'accoutumée, c'est désormais aux parties qu'il appartient de ne pas laisser passer cette occasion. Nous ne cessons d'insister sur l'importance de renouer immédiatement le dialogue entre les deux

parties afin de relancer les négociations sur la base de la Feuille de route.

Nous ne cessons d'exprimer notre appui au Président Abbas. Nous soutenons ses efforts en faveur de l'unité nationale et de la formation d'un Gouvernement doté d'un programme politique conforme aux principes du Quatuor. Un tel Gouvernement est impératif pour administrer les territoires palestiniens. Un tel Gouvernement est également impératif pour que la communauté internationale puisse compter sur son partenaire palestinien dans l'action engagée pour relancer le processus de paix et pour renforcer la capacité des institutions palestiniennes. Les dissensions qui opposent les factions palestiniennes ne font qu'entraver ces efforts et desservir les intérêts du peuple palestinien. Voilà pourquoi nous exhortons toutes les factions à en finir avec leurs dissensions internes. Nous encourageons également les partenaires régionaux à tout mettre en œuvre pour relancer le processus de paix.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens reste alarmante. Il est urgent d'instaurer les conditions propices à une embellie de l'économie palestinienne. Il faut de toute urgence que l'Accord réglant les déplacements et le passage soit pleinement appliqué et que soient restituées les recettes fiscales et douanières palestiniennes, actuellement retenues par Israël. Ces revenus pourraient être reversés par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire, qui s'est montré capable d'assurer la prestation directe de l'aide destinée au peuple palestinien.

Cependant, pour qu'ils soient couronnés de succès, ces efforts doivent aller de pair avec la libération du soldat israélien capturé. Il est également impératif que les ministres et parlementaires palestiniens incarcérés en Israël soient remis en liberté. Il faut que la violence cesse. Il faut que les factions palestiniennes mettent un terme à leurs attaques, tout comme il faut que les opérations militaires israéliennes prennent fin dans les territoires palestiniens.

Pour terminer, j'attire l'attention sur l'importance de tirer le plus grand profit possible de l'occasion qui s'offre à nous de relancer le processus de paix. Il faut que les parties donnent l'exemple, que leurs voisins, dont la Syrie, jouent un rôle constructif tout du long et que la communauté internationale s'emploie à donner les encouragements nécessaires.

M. Gayama (Congo) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir organisé ce débat sur la situation au Moyen-Orient, près de deux mois après la fin des hostilités qui ont embrasé le Liban.

Elle tient à remercier particulièrement M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour les informations qu'il a bien voulu mettre à la disposition du Conseil.

La réunion d'aujourd'hui nous offre l'occasion de faire le point sur l'évolution de la situation à la suite de l'important débat ministériel qui a eu lieu sur la même question il y a un mois, ici même dans une atmosphère empreinte de grande dignité. S'agissant de la question de Palestine, ma délégation réaffirme qu'il est absolument nécessaire de reprendre les pourparlers afin de parvenir à des négociations directes entre les principaux protagonistes de la crise. La situation de blocage actuelle ne peut en effet que renforcer les extrémismes et être génératrice de violence dans une région en proie à l'instabilité depuis tant de décennies déjà.

Elle est, hélas, caractérisée par ce qui est devenu une routine, à savoir les incursions incessantes de l'armée israélienne à Gaza et en Cisjordanie, notamment dans des zones densément peuplées, constituant ainsi un sujet de grande préoccupation, dans la mesure où ces actions armées ont des conséquences graves sur la vie des populations civiles. De même, la situation humanitaire extrêmement difficile que vit la population palestinienne dans les territoires occupés du fait de la crise et des restrictions de tous ordres imposés, à la fois par la communauté internationale qui refuse de porter assistance aux autorités palestiniennes, ainsi que par le Gouvernement israélien, qui opère une retenue à la source des fonds douaniers auxquels a droit le Gouvernement palestinien. Tout cela constitue une tragédie absolument difficile à supporter.

D'un autre côté, la poursuite des tirs de missiles Qassam en direction d'Israël à partir des territoires palestiniens suscite de notre part un sérieux motif de préoccupation.

Comme nous le disions dernièrement, le Conseil doit clairement indiquer aux parties qu'il n'y a pas de solution fondée sur l'usage de la force. La seule perspective valable, celle d'un règlement politique et

diplomatique, doit être clairement relancée dès à présent. Le rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient demeure à cet égard primordial et le Conseil de sécurité devrait y veiller.

L'acceptation des conditions posées par le Quatuor quant à la renonciation à la violence par le Gouvernement du Hamas, la reconnaissance de l'existence d'Israël et celle des accords conclus précédemment doivent être réaffirmées. À cet égard, la formation d'un Gouvernement d'unité nationale en Palestine pourrait contribuer à aplanir certaines difficultés liées à la reconnaissance d'Israël et éviter ainsi les affrontements interpalestiniens, qui ne sont pas le moindre des paradoxes de la situation actuelle. Ma délégation encourage vivement les protagonistes palestiniens à s'engager dans la voie menant à un consensus politique interne et salue les efforts incessants des États qui font la promotion de cet objectif.

Des mesures de confiance devraient dès lors être immédiatement instaurées. À cet égard, la libération du soldat Shalit devrait intervenir sans délai. De même, Israël devrait considérer positivement la question de la libération des prisonniers palestiniens détenus en Israël, notamment les ministres et les parlementaires arrêtés à la suite de la dernière crise. Israël devrait également faire montre d'une grande retenue dans les actions militaires qu'il mène à Gaza et en Cisjordanie et contribuer au règlement de la crise humanitaire palestinienne en libérant les avoirs palestiniens générés par les droits de douanes et les taxes perçus au nom de l'Autorité palestinienne.

La situation au Liban a connu une évolution positive avec la cessation des hostilités consécutive à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006). En témoignent le retrait des troupes israéliennes du Sud-Liban, le déploiement des forces libanaises, le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban renforcée et la reconstruction du Liban, dernièrement engagée avec courage.

Toutefois, l'application de ladite résolution constitue un sujet de grave préoccupation, en considération des accrocs observés sur le terrain et des violations incessantes de l'espace aérien libanais par l'aviation israélienne. Nous exhortons les protagonistes de la crise à faire preuve de la plus grande retenue et à ne pas céder aux provocations qui saperaient la recherche d'un cessez-le-feu durable.

De même, nous appelons les différentes parties libanaises à trouver des solutions consensuelles aux problèmes non encore résolus, tel le désarmement du Hezbollah. Les questions de l'établissement des relations diplomatiques et de la délimitation des frontières avec la Syrie doivent être réglées par le Liban et la Syrie de façon souveraine.

Ma délégation apprécie favorablement la bonne coopération de la Syrie dans le travail d'enquête visant à déterminer les responsabilités dans l'acte criminel odieux qui a causé la mort de l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri et de 22 autres personnes. Elle se félicite également des progrès réalisés par la Commission d'enquête internationale indépendante créée par la résolution 1595 (2005).

Pour terminer, ma délégation réaffirme la nécessité d'un règlement global, juste et durable de la crise du Moyen-Orient avec le concours de la communauté internationale et l'implication des États de la région. Des mécanismes existent à cet effet et sont bien connus. Il conviendrait de mettre en œuvre la Feuille de route, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

M. Brencick (États-Unis) (*parle en anglais*) : Comme d'autres avant moi, je remercie le Coordonnateur spécial, M. de Soto, pour son exposé ce matin.

Les États-Unis demeurent attachés au principe de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. La Feuille de route et les principes qu'elle contient demeurent la seule base internationalement convenue pour avancer vers cet objectif.

Les États-Unis se sont engagés à mener des efforts diplomatiques pour poursuivre un dialogue avec les dirigeants modérés, pour aider les Palestiniens à renforcer et réformer leur secteur de la sécurité, et pour prêter main-forte aux dirigeants israéliens et palestiniens dans leurs efforts pour se réunir et régler leurs différends. Les efforts diplomatiques des États-Unis et d'autres parties ont aidé le Gouvernement israélien et le Président Abbas à progresser sur certaines questions importantes à très court terme, y compris la mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage et l'amélioration de la situation sur le terrain pour rétablir un climat de confiance entre les deux parties.

Pour continuer de progresser le long de la Feuille de route il faut un partenaire palestinien valable et responsable. Le Gouvernement de l'Autorité palestinienne doit reconnaître Israël, renoncer à la violence et accepter les accords antérieurs. Nous appelons de nouveau à une libération immédiate et inconditionnelle du caporal Shalit.

Le Quatuor s'est félicité des efforts du Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, pour constituer un gouvernement attaché aux principes du Quatuor. Les États-Unis sont prêts à renouer leurs contacts avec une Autorité palestinienne acquise à la cause de la paix, et à lui renouveler leur assistance.

Nous gardons à l'esprit les besoins économiques et humanitaires du peuple palestinien. Les États-Unis continuent de travailler avec le Gouvernement israélien et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Abbas, pour aider à répondre aux besoins humanitaires essentiels en Cisjordanie et à Gaza, où les conditions se sont détériorées en majeure partie à cause du refus du Gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas de gouverner de façon responsable. Les États-Unis demeurent soucieux d'aider le peuple palestinien et lui ont alloué 468 millions de dollars d'aide directe, dont plus de 275 millions de dollars d'aide humanitaire.

À la suite de l'adoption en août de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la communauté internationale a eu l'occasion d'aider le peuple libanais et le peuple israélien à jeter de nouvelles bases pour une paix stable, durable et globale. Les États-Unis continueront de travailler énergiquement avec toutes les parties à promouvoir une mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et à fournir un appui au Gouvernement libanais démocratiquement élu alors qu'il affirme sa souveraineté et assume sa responsabilité de sécuriser ses frontières. Dans ce contexte, nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle des deux soldats des Forces de défense israéliennes enlevés le 12 juillet.

Le déploiement des forces armées libanaises au Sud-Liban, pour la première fois depuis près de 40 ans, démontre l'engagement du Liban à honorer les principes de la résolution 1701 (2006). Le déploiement rapide de contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) élargie a déjà aidé le Liban à commencer de sécuriser ses frontières, à faciliter le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, et à permettre aux forces armées légitimes du Gouvernement démocratiquement élu du Liban d'opérer sur l'ensemble du territoire national.

La résolution 1701 (2006) comprenait une obligation juridique pour tous les États d'empêcher la vente ou la fourniture d'armes ou de matériel militaire au Liban, à moins d'une autorisation explicite du Gouvernement libanais ou de la FINUL. La communauté internationale, en particulier la Syrie et l'Iran, doit honorer ses obligations au titre de la résolution 1701 (2006) en faisant respecter l'embargo sur les livraisons illicites d'armes.

La communauté internationale et les pays de la région continuent de se heurter à de lourdes et graves difficultés sur la voie du but ultime d'un Moyen-Orient stable, sûr et prospère. Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables. Le voie menant à cet objectif reste claire : un engagement renouvelé en faveur de la Feuille de route, l'acceptation des principes du Quatuor et une mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur est le représentant du Pérou. Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales, qui participe à la présente réunion pour la première fois en qualité de représentant permanent du Pérou.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles de bienvenue. Je voudrais remercier l'Ambassadeur Alvaro De Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, de l'exposé qu'il nous a présenté.

Le tableau qu'il vient de nous dépeindre est extrêmement préoccupant. Nous notons en particulier la poursuite de la crise entre la présidence et le Gouvernement de l'Autorité palestinienne, et le maintien en captivité d'un soldat israélien par ses ravisseurs. La persistance de cette crise rend difficile le retour à la voie de la solution pacifique contenue dans la Feuille de route définie par le Quatuor et entérinée par le Conseil de sécurité dans résolution 1515 (2004), qui est si nécessaire pour inspirer de nouveau l'espoir.

La récente guerre au Liban a été porteuse d'enseignements quant aux risques d'extension du champ du conflit. La crise interne de la gouvernance

palestinienne se prolonge de façon particulièrement alarmante. Le désaccord qui persiste entre la présidence et le Gouvernement est un facteur important à l'origine de la crise financière, économique et humanitaire qui cause les souffrances du peuple palestinien, notamment dans la bande de Gaza. L'absence de cohésion entre la présidence et le pouvoir exécutif fait qu'il est extrêmement difficile d'instaurer l'ordre public et de faire en sorte que les forces de l'ordre empêchent les attaques inacceptables depuis Gaza contre des objectifs israéliens, souvent menées de manière aveugle.

C'est pourquoi nous espérons que le Président Abbas poursuivra ses efforts en vue de constituer un Gouvernement qui permette à l'Autorité palestinienne d'agir de façon cohérente. Ces efforts, qui ont reçu l'appui du Quatuor le mois dernier, suscitent l'espoir qu'ils aboutiront à un programme politique permettant à la communauté des donateurs de se sentir à même de renouveler son appui au Gouvernement palestinien.

Ainsi, nous avons pris note de la décision prise par le Quatuor, dans son communiqué du 20 septembre, d'intensifier ses travaux, en étroite collaboration avec les pays de la région avec lesquels il a noué des liens privilégiés et en contact fréquent avec les parties au conflit. Il faut créer une dynamique qui encourage les parties à poursuivre leurs efforts à la recherche d'une solution fondée sur le principe de la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, qui reste un élément clef pour ouvrir la voie de la négociation. Avec le passage du temps, marqué par la poursuite de l'occupation du territoire palestinien par Israël, de la création de faits acquis sur le terrain et d'actes de terrorisme contre Israël, nous assistons à l'érosion de la seule base sur laquelle il est possible de créer une solution durable, qui doit être réalisée dans le cadre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil.

En ce qui concerne la situation au Liban, je souhaite souligner qu'il est nécessaire que les parties continuent de respecter la cessation des hostilités et la Ligne bleue. Le tracé des frontières internationales du Liban, en particulier dans les zones sujettes à controverse, est toujours en suspens, tout comme la mise en place et la normalisation des relations diplomatiques conventionnelles entre le Liban et ses voisins. Nous encourageons les parties à mettre en œuvre rapidement le dialogue politique bilatéral au niveau le plus haut.

D'autre part, l'existence de groupes armés qui menacent le monopole d'État et l'emploi légitime de la force sur le territoire du Liban ne peut être acceptée. Ce sont des sources d'instabilité nationale et internationale. Je crois comprendre que nous recevrons bientôt des rapports du Secrétariat sur les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). À la lumière de ces rapports, nous détaillerons nos remarques.

M. de La Sablière (France) : Prenant la parole après l'Ambassadeur Voto-Bernales, je voudrais moi aussi lui dire combien nous sommes heureux de l'accueillir au Conseil.

Je m'associe à l'intervention que prononcera tout à l'heure la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Je remercie M. Alvaro de Soto de son exposé, et salue également le travail qu'il effectue dans des conditions difficiles à Jérusalem, dans les territoires palestiniens et en Israël, en sa qualité de Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Un mois après l'espoir né des réunions tenues à New York, et ici même au sein de notre Conseil, la crise israélo-palestinienne s'est hélas aggravée. La France demeure extrêmement préoccupée par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et par l'absence de tout progrès dans le dialogue israélo-palestinien.

La poursuite des tirs de roquettes artisanales depuis Gaza contre le territoire israélien, l'intensification continue des opérations militaires israéliennes depuis le début de l'été, qui ont provoqué de nombreuses victimes civiles et des dégâts matériels considérables, suscitent notre vive inquiétude. Les heurts interpalestiniens qui se sont déroulés récemment, notamment entre forces de sécurité à Gaza, sont également très préoccupants. Cette situation volatile appelle une réaction forte et rapide de la communauté internationale et des parties pour éviter une dégradation supplémentaire, qui conduirait à une nouvelle déstabilisation de la région.

Nous ne pouvons en particulier rester inactifs face à la situation économique désastreuse des territoires palestiniens. La France se félicite de la reconduction du mécanisme international temporaire, qui permet d'acheminer de l'aide directement au peuple palestinien. Ce mécanisme nécessaire n'est

cependant pas suffisant. Nous appelons une nouvelle fois Israël à reverser le produit des taxes dues à l'Autorité palestinienne. Une pleine application de l'Accord réglant les déplacements et le passage, qui passe notamment par la réouverture des points de passage vers la bande de Gaza, est essentielle à la reprise de l'activité économique palestinienne.

Sur le plan politique, la communauté internationale, le Quatuor au premier chef, doit s'impliquer dans le règlement de ce conflit, qui demeure une source majeure d'instabilité et de frustration dans la région. Le dernier communiqué du Quatuor ouvrait de ce point de vue des perspectives. Nous attendons qu'elles se concrétisent et que le Quatuor puisse s'atteler à la préparation d'une conférence internationale de relance du processus de paix. Le rôle des pays de la région demeure crucial comme l'a illustré l'initiative bienvenue de la Ligue des États arabes en septembre, pour réactiver le plan de paix du Sommet de Beyrouth de 2002.

Naturellement, l'action de la communauté internationale ne saurait se substituer à l'action déterminée des parties elles-mêmes, qui doivent faire preuve de responsabilité, reprendre le chemin des négociations et respecter leurs obligations.

Nous appelons l'Autorité palestinienne à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les tirs de roquettes et les actes de terrorisme et de violence à l'encontre d'Israël et pour favoriser la libération sans délai du soldat israélien kidnappé. Nous attendons du Gouvernement dirigé par le Hamas qu'il adhère enfin aux trois principes posés par le Quatuor : renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords passés.

Nous souhaitons également que l'Autorité palestinienne assure l'ordre public et mette fin aux affrontements internes graves auxquels nous avons assisté. Dans cette perspective, nous renouvelons notre soutien au Président Abbas. Nous appuyons pleinement ses efforts en vue de renforcer le consensus national palestinien autour des objectifs qu'il défend depuis son élection à la présidence de l'Autorité palestinienne. La formation d'un gouvernement d'union nationale dont la plate-forme politique refléterait les principes du Quatuor serait à cet égard positive, tant pour les Palestiniens que pour le processus de paix.

De la même manière, la France attend d'Israël qu'il cesse ses opérations militaires disproportionnées contre des villes et camps de réfugiés palestiniens et qu'il s'abstienne de toute mesure unilatérale susceptible d'affaiblir l'Autorité palestinienne, en tant qu'institution et partenaire de négociation. Nous condamnons à cet égard les arrestations répétées d'élus palestiniens, et nous appelons de nouveau Israël à libérer les membres du Gouvernement et du Conseil législatif et les responsables politiques palestiniens qu'il détient illégalement emprisonnés.

Enfin, les activités de colonisation et la poursuite de la construction de la barrière de séparation à l'intérieur du territoire palestinien occupé qui menacent la viabilité géographique, économique et politique du futur État de Palestine doivent être stoppées. La colonisation à et autour de Jérusalem-Est, en particulier dans la zone dite E-1, suscite notre vive préoccupation, en ce qu'elle menace de séparer Jérusalem-Est de son environnement palestinien, de couper la Cisjordanie en deux entités et de compromettre les chances du processus de paix.

S'agissant de la situation au Liban, la France est heureuse de constater que la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) progresse. La cessation des hostilités est respectée plus de deux mois après sa conclusion. L'armée israélienne a, à l'exception de la partie nord de Ghajar, achevé son retrait du Sud-Liban, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'armée libanaise ont poursuivi leur déploiement et leur renforcement au sud, y compris le long de la Ligne bleue.

La communauté internationale doit continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs fixés dans la résolution : un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme qui passe par la libération inconditionnelle des prisonniers israéliens et le règlement de la question sensible des détenus libanais en Israël, la mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), le règlement de la question de Chebaa, le respect de l'embargo sur les armes non autorisées par le Gouvernement libanais ou par la FINUL, et l'arrêt des survols israéliens.

La France ne ménage pas ses efforts et ses contacts avec l'ensemble des parties concernées pour renforcer la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Liban. Elle ne ménage pas également ses efforts pour aider à la reconstruction du Liban et accueillera une conférence à Paris à cet effet en janvier prochain.

En conclusion, je tiens à réaffirmer notre conviction que les conflits dans la région ne seront pas

résolus par la force mais par la négociation et les solutions politiques. Sur ces crises dont le règlement durable est essentiel pour l'avenir du Proche-Orient et au-delà, les efforts diplomatiques doivent s'intensifier de la part du Secrétaire général, du Quatuor et d'autres pays directement concernés. La France, avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'œuvrer en faveur d'une solution globale, juste et durable fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, le principe de la terre contre la paix, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Coordonnateur spécial, M. Alvaro de Soto, du travail actif qu'il fait au sein du Quatuor des médiateurs du Moyen-Orient, ainsi que de l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui sur la situation dans la région. L'analyse qu'il a faite des événements coïncide avec la vision russe de la manière dont la situation évolue au Moyen-Orient. De fait, l'affrontement israélo-palestinien reste l'un des facteurs déterminants du sort de la région. L'absence de règlement pour ce conflit alimente les tensions périodiques qui aggravent la situation au Moyen-Orient.

Pour la Russie, des possibilités de solution politique entre Israël et l'Autorité palestinienne existent, d'autant que le programme d'action en la matière est bien connu : il s'agit de la Feuille de route acceptée par les deux parties au conflit. Le Quatuor, qui est composé de médiateurs internationaux, doit jouer là un rôle moteur, comme l'a dit fort justement M. de Soto. Les contacts de la Russie dans la région indiquent que les dirigeants israéliens et palestiniens ne remettent pas en doute l'importance de la Feuille de route et du Quatuor en tant que mécanisme d'influence extérieure collective sur la situation dans le règlement au Moyen-Orient. Il faut néanmoins chercher à en accroître l'efficacité et la commodité, et c'est là une autre question. Il est important, dans ce domaine, d'appliquer la décision prise lors de la réunion du Quatuor à New York, en septembre 2006. Il faut également adapter la Feuille de route aux réalités régionales actuelles.

Ces problèmes pourraient être discutés par les membres du Quatuor lors de leur prochaine rencontre. Concrètement, nous estimons qu'il serait utile et opportun de renforcer l'autorité du Quatuor en organisant une rencontre avec le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert. Cela pourrait imprimer un nouvel élan à l'ensemble des relations israélo-palestiniennes en les arrachant à l'impasse où elles se trouvent. Malheureusement, aucun progrès n'a pour l'instant été enregistré concernant la création d'un gouvernement d'unité nationale dans le territoire palestinien.

Les négociations à ce sujet entre le Président Abbas et le Premier Ministre Ismail Haniyeh sont au point mort et les affrontements intra-palestiniens risquent de devenir incontrôlables. La situation humanitaire reste critique. C'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale, et notamment les États arabes, doit aider les Palestiniens à trouver la voie du consensus. Bien sûr, nous devons trouver au plus vite une solution au problème de la libération du caporal israélien Shalit. On ne peut pas régler la question palestinienne dans un cadre bilatéral indépendamment des autres crises de la région, c'est la raison pour laquelle il faut relancer les négociations israélo-syriennes. Il est en outre de la plus haute importance d'engager le dialogue politique entre Damas et Beyrouth, et de réussir à organiser une rencontre entre le Premier Ministre Siniora et le Président Al-Assad.

Nous croyons savoir que la Syrie est ouverte à ces contacts, et nous espérons que Beyrouth fera également preuve d'un esprit constructif. S'agissant du volet libanais, les choses évoluent dans l'ensemble dans le bon sens. Nous sommes notamment satisfaits de voir que l'application de la résolution 1701 (2006) se poursuit, même si la situation à l'intérieur du Liban reste fragile. La stricte application de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006) doit se faire de manière à ne pas occasionner de tensions supplémentaires entre les différentes forces politiques et les divers groupes confessionnels du pays.

Nous maintenons nos contacts avec les parties libanaises et nous les encourageons à se réunir autour d'un programme visant au relèvement du pays. Il est également important de rappeler le caractère intolérable des violations de l'espace aérien libanais par Israël. En outre, nous sommes préoccupés par la situation humanitaire au Liban. La Russie y a donc envoyé un détachement du génie pour travailler pendant deux mois à la restauration des routes dans plusieurs régions du Liban, à la reconstruction de ponts ainsi qu'au déminage des zones où il opérera. Les militaires russes interviennent au Liban dans le cadre d'accords bilatéraux avec le Gouvernement libanais et

conformément à l'appel à aider le Liban qui figure dans la résolution 1701 (2006).

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant d'avoir convoqué cette séance, et je remercie également M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

La grave situation dans le territoire palestinien occupé reste un sujet de préoccupation majeure pour ma délégation. La violence a franchi un nouveau palier ces derniers jours dans la bande de Gaza en réaction à des incursions israéliennes répétées visant à empêcher que des missiles ne soient tirés sur des villes d'Israël. Malheureusement, cela a souvent eu des conséquences néfastes, voire mortelles, pour le peuple palestinien.

Il est regrettable que les efforts du Président Abbas pour former un gouvernement d'unité nationale aient achoppé sur la question de la reconnaissance d'Israël. Dans l'intérêt supérieur de leur peuple, nous exhortons l'Autorité palestinienne et le Hamas à coopérer afin de former un gouvernement qui soit à même de négocier avec Israël.

Bien que l'état déplorable des relations actuelles entre Israël et la Palestine augure mal de la viabilité d'une telle entreprise, nous gardons à l'esprit que le Président Abbas reste attaché à un programme de paix et que le Premier Ministre Olmert s'est déclaré prêt à dialoguer avec son partenaire palestinien, ce qui doit nous encourager à faire notre possible pour ramener les deux dirigeants à la table des négociations.

Une fois de plus, nous appelons Israël à prendre des mesures en vue de mettre fin au boycottage financier de l'Autorité palestinienne – cela aiderait beaucoup l'administration à remplir ses obligations financières et à offrir des secours aux Palestiniens qui souffrent terriblement de la retenue des fonds.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit du Moyen-Orient. Conscient de cette réalité politique, le Conseil de sécurité a agi comme il le devait en obtenant, par la résolution 1701 (2006), la cessation des hostilités entre Israël et le Liban et en jetant les bases d'un cessez-le-feu durable. Ce faisant, il a rappelé le rôle crucial qu'il joue dans la recherche d'une paix globale au Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'affirmer ce rôle et œuvrer sans relâche au règlement du problème palestinien, qui est indéniablement au cœur des problèmes du Moyen-Orient, en s'appuyant sur ses résolutions et conformément à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. C'est la manière la plus sûre de garantir le droit des Israéliens à leur propre État entre des frontières sûres et bien définies, de même que le droit des Palestiniens à leur propre État indépendant et viable où ils pourront bénéficier de la liberté de circulation et du droit au développement.

M^me^ Taj (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous aussi souhaitons remercier M. Alvaro de Soto pour son exposé, ainsi que pour ses efforts au Moyen-Orient. La République-Unie de Tanzanie reste profondément préoccupée par la poursuite de la violence dans les territoires palestiniens occupés – en particulier dans la bande de Gaza – qui a coûté bien des vies, notamment de femmes et d'enfants, et entraîné la destruction d'infrastructures essentielles. Le cycle ininterrompu de la violence a eu pour effet d'aggraver les tensions dans la région, à un moment où les parties au Moyen-Orient devraient chercher à revitaliser un processus de paix qui se trouve pour l'instant dans l'impasse. Les négociations en vue d'une solution à deux États, sur la base du principe de l'échange de territoires contre paix, doivent être relancées.

La situation instable qui prévaut actuellement au Moyen-Orient est extrêmement préoccupante. Les frappes aériennes d'Israël sur des zones palestiniennes densément peuplées, les exécutions extrajudiciaires d'activistes présumés, les tirs d'artillerie et les opérations terrestres de grande envergure ont continué à un rythme effréné. Israël a démoli des infrastructures palestiniennes de première importance, dont la seule centrale électrique. Les attentats-suicides perpétrés par les Palestiniens, ainsi que des tirs aveugles de roquettes et de mortier vers Israël, se sont également poursuivis et ne semblent pas devoir cesser dans un proche avenir.

Nous sommes très inquiets de l'intensification des violences intrapalestiniennes – notamment à Gaza – qui, s'ajoutant à la fermeture des principales voies d'approvisionnement, impose aux Palestiniens des conditions de vie fort pénibles et les prive des articles de première nécessité, constituant ainsi une violation de leurs droits humains. Le non-paiement des salaires aux travailleurs palestiniens contribue aussi à leur désespoir et, partant, attise la violence.

La Tanzanie se félicite de l'engagement du Président Mahmoud Abbas en faveur de la paix et de la volonté du Premier Ministre Ehud Olmert de négocier. Nous nous félicitons également des efforts déployés

par les diplomates égyptiens et d'autres médiateurs régionaux, et nous les encourageons à persévérer. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt la conférence qui se tiendra à Paris en janvier, comme l'a annoncé le représentant de la France.

Les populations israélienne et palestinienne ont également exprimé, de bien des façons et à de nombreuses reprises, leur souhait de parvenir à une solution négociée à deux États, comme le prévoient les résolutions pertinentes de l'ONU et la Feuille de route. Nous pensons que le moment est venu pour le Gouvernement dirigé par le Hamas de s'engager à respecter les principes énoncés par le Quatuor, notamment la reconnaissance du droit d'Israël à exister, et le principe de la non-violence.

Pour sa part, Israël doit s'acquitter de ses obligations aux termes de la Feuille de route, notamment en cessant la construction de la barrière en Cisjordanie, en gelant les activités d'implantation de colonies de peuplement et en autorisant la liberté de circulation en supprimant les postes de contrôle et les autres obstacles à la liberté de circulation des Palestiniens. Sans cette liberté de circulation, il ne sera pas possible de mettre en place une économie palestinienne viable.

Israël doit également revenir sur sa décision de suspendre le versement des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. La suspension de ces paiements, ainsi que le retrait de l'aide de certains pays donateurs ont entraîné une grave crise budgétaire pour l'Autorité palestinienne. Il est grand temps de reconsidérer cette position afin d'éviter une crise humanitaire.

S'agissant du Sud-Liban, nous sommes heureux de noter que la situation est restée calme, ce qui a permis la réouverture des écoles et le retour à la normalité d'autres activités. Nous nous félicitons des efforts et des contributions de tous les pays qui ont rendu possible un retour à une paix relative dans ce secteur. Nous demandons instamment que des mesures soient prises pour éliminer les mines terrestres, qui continuent de faire des victimes parmi les enfants au Sud-Liban. Enfin, nous appelons à la pleine application de la résolution 1701 (2006).

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier M. Alvaro de Soto de son exposé riche d'informations.

Le mois dernier, pour la première fois, le Conseil de sécurité a organisé une réunion historique des ministres des affaires étrangères sur la situation au Moyen-Orient. Cela témoigne de l'importance que le Conseil attache à cette situation et de sa ferme volonté de redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient. Malheureusement, plus d'un mois plus tard, le processus de paix au Moyen-Orient continue de stagner, aucun progrès notable n'étant réalisé. Cette absence de progrès est une source de profonde préoccupation et inquiétude.

Le conflit israélo-arabe est le point inscrit depuis le plus longtemps à l'ordre du jour du Conseil et c'est le seul point qui attire depuis longtemps l'attention constante de la communauté internationale. L'absence d'une solution au conflit israélo-arabe non seulement a une incidence sur la vie des populations vivant en Palestine, en Israël, au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Égypte, mais touche aussi le cœur des peuples du monde entier. L'instauration rapide d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient et l'existence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sont des aspirations et des objectifs communs de la communauté internationale.

Au cours des 50 dernières années, les efforts visant à régler le conflit israélo-arabe n'ont pas manqué. Le principe de la terre contre la paix énoncé à la Conférence de Madrid, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe sont des tentatives positives et utiles dans ce domaine.

À l'heure actuelle, la cause fondamentale et l'issue au conflit exigent des parties qu'elles fassent preuve de courage politique, surmontent les ingérences, instaurent progressivement la confiance mutuelle, relancent dès que possible les négociations de paix et mettent en œuvre les engagements qu'elles ont pris l'une et l'autre. À cette fin, les deux camps doivent adopter une approche tournée vers l'avenir et faire les compromis et concessions nécessaires. La paix ne peut pas être établie par des attentats suicides à la bombe ou par la prise d'otages; de même, la paix ne peut pas être instaurée par des murs de séparation, des sanctions économiques ou des tentatives unilatérales de préjuger des questions relatives au statut définitif.

Bien que les parties intéressées fassent des efforts, la communauté internationale ne doit pas y assister passivement, mais elle doit prendre des

mesures pour aider les parties à avancer vers leur objectif commun. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision prise le mois dernier par le Quatuor d'organiser des réunions régulières avec les parties et les pays de la région et d'assurer conjointement le suivi de l'évolution sur le terrain et d'essayer de trouver la voie du développement. Nous espérons que le Quatuor, en tant que principal mécanisme de règlement du conflit israélo-arabe, jouera un rôle actif en la matière. Parallèlement, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit déployer des efforts novateurs s'agissant de remplir son rôle et d'assumer ses responsabilités.

Le conflit israélo-arabe, qui dure depuis des décennies, a privé de nombreuses mères de leurs fils et de nombreuses femmes de leur mari. Cette terre, autrefois terre de paix et de sérénité, terre où coulaient le lait et le miel, est devenue une terre où coulent les larmes et le sang. Nous ne pouvons plus nous taire. Nous devons laisser les semences de paix prendre racine dans les sols fertiles du Moyen-Orient pour créer une vie meilleure pour les générations futures. Telle est notre responsabilité historique. Nous espérons que le Moyen-Orient trouvera la paix aussi vite que possible.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier M. Alvaro de Soto de son exposé vraiment excellent et de ses judicieux commentaires.

Je tiens à préciser que la Slovaquie souscrit entièrement à la déclaration qui sera faite sous peu par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Le mois dernier, les ministres de nos pays respectifs ont procédé à un échange de vues très utile sur l'évolution récente au Moyen-Orient. La Slovaquie est encouragée par le point de vue qui prévaut au sein du Conseil de sécurité, à savoir qu'il est nécessaire de redynamiser le processus de paix dans la région et de s'employer à promouvoir une solution globale et durable du conflit du Moyen-Orient. Dans le même temps, nous pensons que la communauté internationale doit faire des efforts supplémentaires et prendre des mesures pour redynamiser le processus de paix dans cette région.

En ce qui concerne le Liban, nous insistons une fois encore sur la nécessité que toutes les parties intéressées appliquent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la façon la plus efficace, et la seule façon, d'éviter les événements tragiques tels que ceux qui ont eu lieu l'été dernier.

Nous nous félicitons de la poursuite du processus de reconstruction du Liban, du déploiement des forces armées libanaises dans le sud du pays, du renforcement considérable de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et du retrait des forces israéliennes du Liban. Nous sommes heureux de constater que plusieurs mesures ont été prises pour stabiliser la situation et mettre en œuvre un contrôle aux frontières dans la région. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne l'embargo sur les armes qui doit être pleinement respecté par toutes les parties concernées. Selon nous, une approche constructive et la coopération des Gouvernements syrien et d'autres pays en la matière demeurent indispensables.

Les milices nationales et étrangères au Liban doivent être désarmées et dispersées d'urgence afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'armes interdites au Liban ni d'autre autorité que l'État libanais.

Nous soulignons également la nécessité de régler le problème des fermes de Chebaa et de délimiter la frontière entre la Syrie et le Liban.

Enfin et surtout, il ne faut pas oublier les soldats israéliens enlevés. Nous appelons toutes les parties au Liban à contribuer à assurer leur libération. Nous acceptons également la nécessité d'examiner la question des prisonniers libanais. Ces deux questions ne doivent néanmoins pas être liées, et la libération des soldats israéliens doit être immédiate et inconditionnelle.

Nous notons avec satisfaction l'appel récent du Premier Ministre israélien Ehud Olmert visant à lancer des pourparlers directs avec le Liban. À cet égard, je voudrais demander à M. de Soto s'il veut bien nous faire part de son opinion sur les perspectives et conditions de ces pourparlers, et sur le rôle que pourrait jouer la communauté internationale pour faciliter un engagement rapide entre Israël et le Liban par le biais d'un dialogue constructif.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, nous sommes convaincus que le Quatuor est le mécanisme le plus approprié pour promouvoir le processus de paix. Nous notons avec satisfaction que,

dans sa déclaration la plus récente, le Quatuor réaffirme son engagement à l'égard des principes définis dans la feuille de route, et nous appuyons ses efforts pour redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient.

Quant à l'évolution sur le terrain, nous restons troublés par la situation en matière de sécurité dans les territoires palestiniens, en particulier à Gaza. Nous réitérons notre appel en vue de mettre immédiatement fin à la violence des factions palestiniennes et de libérer le soldat israélien kidnappé. Nous exhortons l'Autorité palestinienne à prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité interne et pour prévenir les attentats terroristes contre Israël, notamment les tirs de roquettes contre les agglomérations israéliennes. Nous appuyons les efforts et le rôle dirigeant du Président Mahmoud Abbas pour parvenir à cet objectif et forger une unité nationale parmi les Palestiniens. Nous espérons que le Gouvernement palestinien œuvrera en ce sens.

Nous restons vivement préoccupés par la situation économique et humanitaire difficile en Cisjordanie et à Gaza. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite et de l'expansion du mécanisme international temporaire, qui permettra d'acheminer des ressources et de fournir une aide directe au peuple palestinien, et donc de répondre à leurs besoins humanitaires et financiers pressants. À cette fin, nous invitons Israël à reprendre le transfert des recettes fiscales et douanières palestiniennes, et nous l'encourageons à le faire par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire. Nous appelons aussi à la pleine application de l'Accord réglant les déplacements et le passage, et nous demandons à ce que les points de passages de Rafah, Karni et tous les points de passage frontaliers restent ouverts en permanence.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre conviction commune quant à la nécessité de relancer le processus de paix. La conjoncture y est toujours propice. Nous espérons et pensons que toutes les parties concernées et pertinentes saisiront cette occasion et prendront des mesures concrètes et immédiates. À cet égard, nous encourageons un engagement rapide entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en vue de relancer des négociations mutuelles et constructives. Nous encourageons un engagement constant entre toutes les parties au conflit du Moyen-Orient.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion mensuelle. Je voudrais également remercier Alvaro de Soto de l'exposé instructif, complet et actualisé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

La Grèce fait sienne la déclaration qui sera faite ultérieurement par le Représentant permanent de la Finlande au nom de l'Union européenne.

À la réunion ministérielle qui s'est tenue au Conseil en septembre, nos ministres des affaires étrangères ont manifesté leur engagement à faire progresser le processus de paix sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du cadre de référence agréé et de la feuille de route. Hélas, depuis lors, la situation dans les territoires palestiniens occupés se détériore à un rythme inquiétant. Les deux parties tiennent des propos de plus en plus hostiles, au lieu du contraire, et si l'on prenait pour argent comptant un certain nombre des déclarations récentes prononcées par des hauts fonctionnaires, il nous semblerait être au bord d'une nouvelle escalade tragique de la violence.

Compte tenu de la situation très tendue, instable et potentiellement explosive dans les territoires palestiniens, la communauté internationale a investi des ressources substantielles, tant sur le plan humain que matériel, pour assurer la stabilité du Liban du Sud par le biais de la pleine mise en œuvre de tous les aspects de la résolution 1701 (2006) et veiller à ce qu'un cessez-le-feu durable soit assuré et consolidé.

Nous nous attendons à ce que des progrès encourageants se poursuivent à cet égard, mais nous sommes dans le même temps extrêmement préoccupés par l'effet potentiellement déstabilisateur qu'une détérioration de la situation dans les territoires palestiniens pourrait avoir dans la région.

Il est donc de la plus haute importance que la communauté internationale et, en particulier, le Quatuor demeurent activement impliqués et engagés avec les parties et exhortent les deux parties à faire preuve de modération afin d'empêcher que la situation ne prenne une tournure incontrôlable et encouragent la reprise du dialogue.

Nous appuyons les efforts du Président Mahmoud Abbas en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale conformément au programme de paix proposé mais nous ne pouvons ignorer que l'absence

de perspectives politiques crédibles permettant de réaliser les aspirations légitimes et reconnues du peuple palestinien en vue de la création d'un État véritable et viable rend cette tâche particulièrement difficile, ses résultats étant encore très incertains.

À cet égard, l'absence de processus politique crédible qui mènera à des progrès dans la réalisation de la solution des deux États est une question qui doit être examinée d'urgence.

L'Autorité palestinienne et ses institutions sont au bord de l'effondrement. Si nous permettons que cela se produise, nous serons confrontés à la pire des situations car cette logique ne ferait qu'ajouter aux tensions entre factions qui existent déjà au sein des groupes palestiniens, les exacerberait et cela pourrait entraîner une rupture totale de l'ordre public dans les territoires palestiniens.

Il est de notre intérêt à tous, et certainement des pays voisins, de ne pas laisser cette situation se produire. Nous nous attendons à ce que le Quatuor progresse rapidement sur la base de l'accord conclu en septembre, et se réunisse régulièrement aux niveaux des représentants et des envoyés, y compris avec les parties et d'autres partenaires régionaux afin de suivre l'évolution de la situation et les mesures prises par les parties et de discuter de la voie à suivre.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, au Représentant permanent du Pérou, M. Jorge Voto-Bernales Gatica. Nous lui souhaitons plein succès au Conseil de sécurité pour le reste de l'année et l'année prochaine.

Je voudrais aussi remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, de son excellent exposé. Au nom du Gouvernement argentin, je voudrais lui exprimer notre reconnaissance pour les efforts constants qu'il déploie en vue de parvenir à la paix au Moyen-Orient.

Mon pays est particulièrement préoccupé par la situation qui règne dans la bande de Gaza. Nous constatons, à notre grand regret, que la situation continue de se détériorer à un rythme alarmant. Les opérations militaires israéliennes, les actions des groupes extrémistes palestiniens et les tensions politiques grandissantes entre les partisans du Hamas et du Fatah sont les principaux facteurs de cette détérioration. La population civile palestinienne est la première victime de la violence et celle qui souffre le plus de la crise économique profonde qui frappe la bande de Gaza. Si nous continuons sur cette voie, nous courons le risque d'aggraver la fragmentation et la radicalisation de la société palestinienne et de voir l'Autorité palestinienne éventuellement s'effondrer, ce qui pourrait constituer une régression terrible et peut-être irréversible dans la quête de la paix. Nous devons tout faire pour que ce scénario ne se concrétise pas. Nous regrettons que les négociations relatives à la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale n'aient pas encore abouti. L'Argentine appuie fermement les efforts déployés par le Président Abbas pour que le programme du Gouvernement palestinien, quel qu'il soit, reflète les trois principes de paix fondamentaux formulés par la communauté internationale. Nous espérons que, malgré les difficultés rencontrées, ces efforts se poursuivront et que les dirigeants du Hamas reconsidéreront leur position.

C'est le droit le plus absolu du peuple israélien d'exiger la cessation des attaques aux missiles Qassem contre les populations du sud de son territoire et la libération sans condition du soldat Gilad Shalit. L'Argentine appuie sans réserve ces demandes. Parallèlement, mon pays considère qu'une réponse purement militaire et l'usage disproportionné de la force n'aboutiront pas aux résultats escomptés et ne feront qu'accroître les souffrances de la population palestinienne et renforcer ceux qui prônent la violence. C'est également le droit le plus absolu du peuple palestinien de demander la levée des restrictions à la circulation, l'ouverture permanente des carrefours depuis et vers Gaza, la cessation des opérations militaires qui touchent les civils innocents ainsi que la libération des membres du gouvernement et du Conseil législatif palestinien qui ont été arrêtés au cours des derniers mois et l'arrêt de la construction de la barrière de séparation et de l'activité de colonisation. Mon pays appuie aussi ces demandes et invite Israël à y répondre favorablement. Nous demandons également à Israël de transférer, à travers les mécanismes internationaux appropriés, les revenus douaniers et fiscaux palestiniens qui ont été retenus depuis le début de l'année 2006.

Il ne faut pas oublier que la majorité des Israéliens et des Palestiniens sont d'accord sur un point, à savoir que ce conflit ne peut pas être résolu militairement et qu'aucun règlement prévoyant deux États ne sera possible si l'une des deux parties agit

unilatéralement. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité et le Quatuor doivent, dès à présent, jouer un rôle plus actif et efficace dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Les principes de cette paix sont connus de nous tous et ne doivent pas être réinventés. Ce qui est nécessaire, c'est un processus politique crédible, fondé sur le dialogue, sur l'application parallèle des obligations et sur la surveillance internationale du respect des objectifs. Voilà pourquoi nous considérons que le Quatuor devrait s'employer résolument, au cours des prochains mois, à redynamiser la Feuille de route et à l'adapter en conséquence. Il est grand temps d'agir.

En ce qui concerne la situation au Liban, nous sommes, de manière générale, satisfaits de l'évolution de la mise en œuvre de la résolution 1701 et nous remercions le Secrétaire général et la FINUL des efforts qu'ils ont déployés à cet égard. Toutefois, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire. Nous renouvelons notre appel en faveur de la libération immédiate des soldats israéliens, Ehud Goldwasser et Eldad Regev. Nous sommes fortement préoccupés par le fait qu'Israël utilise des bombes à dispersion, car cela constitue une menace pour la population civile, les agences humanitaires et le personnel de la FINUL. Israël doit fournir toutes les informations sur la localisation, le nombre et le type de bombes utilisées. Nous sommes également préoccupés par le fait qu'Israël viole l'espace aérien libanais. Ces infractions doivent cesser immédiatement.

Quant aux autres aspects de la résolution 1701, nous soutenons les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour le désarmement du Hezbollah et pour s'assurer qu'aucun groupe armé, à l'exception des forces armées régulières, n'agit au sud du fleuve Litani, et qu'aucune autre arme ne s'y trouve. Les événements de ces derniers mois témoignent de la nécessité impérieuse de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient. Cette paix doit englober les relations entre Israël et la Palestine, Israël et le Liban, et Israël et la Syrie. Concernant ce dernier point, nous espérons que les parties pourront s'entendre pour mettre fin à l'occupation des Plateaux du Golan, conformément à la résolution 338.

L'Argentin est convaincue que, dans les circonstances actuelles, le Conseil de Sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ne doivent pas céder à la tentation de la passivité et du conformisme. Au contraire, nous devons faire de la relance du processus de paix notre priorité, de sorte que les aspirations à la sécurité, à la reconnaissance et à la dignité des peuples du Moyen-Orient puissent enfin se concrétiser.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil en remerciant M. de Soto de sa présentation exhaustive et de l'excellent travail qu'il accomplit sur la question du Moyen-Orient. Tout d'abord, concernant la question palestinienne, qui est au cœur des problèmes du Moyen-Orient, nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude quant à l'impasse politique et à la détérioration croissante de l'ordre public, aggravée par les confrontations et les différents qui ont opposé récemment le Hamas au Fatah. La communauté internationale est fortement préoccupée par la dégradation des conditions économiques et humanitaires d'une grande partie du peuple palestinien, notamment à Gaza. Pour sortir de l'impasse actuelle, nous exhortons les populations de Palestine à trouver des moyens de surmonter leurs divergences et à soutenir un nouveau gouvernement d'unité nationale, qui sera constitué le plus rapidement possible afin de rétablir l'ordre public et d'améliorer le climat politique.

Le Japon attend du nouveau Gouvernement palestinien qu'il indique clairement à la communauté internationale sa volonté de coexister avec son voisin, Israël, et de prospérer à ses côtés. Si le Gouvernement palestinien manifeste clairement cette volonté et son intention de parvenir à la paix par le dialogue, la communauté internationale devra alors soutenir immédiatement et activement cette politique. Par ailleurs, nous attendons d'Israël qu'il soutienne les efforts déployés par le Président Abbas pour promouvoir cet objectif et qu'il y réponde favorablement. Nous tenons également à exprimer notre inquiétude concernant la poursuite des combats entre Israël et les groupes militaires palestiniens depuis l'enlèvement du caporal Gilad Shalit à la fin du mois de juin. Nous demandons instamment aux Palestiniens d'œuvrer en faveur du retour, sain et sauf, du soldat enlevé et de cesser les attaques contre Israël.

Le Japon renouvelle également son appel à Israël pour qu'il fasse preuve de la plus grande retenue et libère les ministres et les parlementaires palestiniens détenus. Nous voudrions également faire part de notre préoccupation devant l'intention d'Israël d'étendre ses colonies de peuplement.

Rien n'est plus important pour le règlement des problèmes, en particulier en cette phase critique, que le dialogue direct entre les parties au plus haut niveau. Nous comptons vivement sur une reprise rapide des pourparlers directs, qui ont été si longtemps retardés, entre les dirigeants des deux parties, Israël et la Palestine.

La détérioration rapide de la situation humanitaire et économique des Palestiniens est une source de grave préoccupation. Nous demandons à nouveau à la communauté internationale et à Israël de poursuivre et d'accroître l'assistance requise. À cet égard, nous insistons sur l'importance fondamentale de la reprise rapide par le Gouvernement israélien du transfert des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne et sur la pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage.

Quant à nous, la promesse de 25 millions de dollars supplémentaires d'aide humanitaire faite par le Japon au peuple palestinien est en train d'être réalisée. La proposition japonaise de créer un couloir de paix et de prospérité, afin de promouvoir la coopération régionale en faveur du développement, de la coexistence et de la prospérité mutuelle dans la région à moyen et à long terme est actuellement examinée par les responsables des quatre parties concernées, à savoir Israël, la Palestine, la Jordanie et le Japon, dans l'objectif qu'elle aboutisse très prochainement.

En ce qui concerne la situation au Liban, le Japon se félicite que la cessation des hostilités ait globalement été respectée, conformément à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et qu'elle se soit accompagnée du retrait du territoire libanais des Forces de défense israéliennes et du déploiement progressif de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et des forces libanaises dans le sud du pays. Sur ce point, nous saluons tous les pays qui fournissent des contingents à la FINUL, notamment les pays d'Asie.

Toutefois, de sérieux efforts doivent encore être faits pour régler les questions mentionnées dans la résolution, notamment le désarmement des milices et la délimitation des frontières internationales libanaises, et ce, avec l'appui continu de la communauté internationale. La stabilité au Liban est indispensable pour parvenir à une paix globale et à la stabilité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Gardant cela à l'esprit, le Japon va, quant à lui, envisager de fournir l'assistance nécessaire aux efforts de relèvement et de reconstruction du Liban.

Nous tenons également à souligner l'importance du rôle de la Syrie pour parvenir à la stabilité au Liban et à la paix dans toute la région. Le Japon compte vivement que la Syrie adhérera et coopérera de manière positive et constructive aux efforts déployés par la communauté internationale à cette fin.

Le Japon demeurera engagé, et il continuera de travailler avec tous les pays concernés dans la région en vue de désamorcer les tensions, de rétablir la stabilité et d'encourager un esprit de coopération dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

À ce stade, j'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République arabe syrienne une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sur la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, le représentant de la République arabe syrienne occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, – pays ami, avec lequel nous entretenons des relations cordiales et solides –, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre. Nous sommes persuadés que vous mènerez à bien les travaux du Conseil grâce à votre compétence et votre efficacité.

Je me dois également de remercier votre prédécesseur, M. Adamantios Vassilakis, d'agir dirigé les travaux du Conseil le mois dernier avec habileté, sagesse et efficacité. Je voudrais également remercier M. Alvaro de Soto pour son rapport complet et détaillé sur la question.

Au moment même où nous sommes réunis ici, la bande de Gaza est en proie à une campagne féroce et à une agression brutale menées par les forces d'occupation israéliennes, ce qui confirme la menace proférée par Israël d'étendre la guerre dans la région. Nous l'avons signalé dans les lettres que nous vous avons adressées, Monsieur le Président, ainsi qu'à la Présidente de l'Assemblée générale et au Secrétaire général. Dans ces lettres, nous attirons l'attention sur la gravité des intentions d'Israël, la puissance occupante. En fait, Israël a occupé la zone frontalière située entre Gaza et l'Égypte et a pénétré sur plusieurs kilomètres dans la région de Rafah, au sud de Gaza, dans le cadre d'une campagne militaire de la puissance occupante dénommée Opération « Rainman », qui a fait à ce jour plus de 29 martyrs, parmi lesquels des femmes et des enfants.

En août 2005, Israël a adopté une mesure unilatérale, sans coordination avec l'Autorité palestinienne, lorsqu'il a retiré ses forces d'occupation de Gaza. Nous avons alors entendu des responsables israéliens déclarer au Conseil que :

> « le camp palestinien avait deux choix. Le premier était de penser à son peuple, d'élever son niveau de vie, d'améliorer sa qualité de vie et de concentrer ses efforts sur le bien-être et la prospérité de la population. Le deuxième était de transformer Gaza en un lieu de terreur et en aire de lancement de roquettes meurtrières contre Israël. C'est hélas, cette dernière option que les dirigeants palestiniens ont choisie. » (*voir S/PV.5488, p.7*)

En fait, avant même de lancer l'attaque contre Gaza, avant même de procéder à son désengagement unilatéral de Gaza, Israël a contribué à l'aggravation de la crise économique, sociale et humanitaire dans cette zone en l'isolant du reste du monde et du reste des territoires palestiniens occupés. Au moment même où la puissance occupante prétend devant le monde entier qu'elle a mis fin à son occupation de Gaza, Israël resserre l'étau sur les zones frontières de Gaza, ses eaux territoriales et son espace aérien, la transformant ainsi une vaste prison totalement encerclée par les forces israéliennes.

Où est donc ce choix dont parle Israël? La situation dans les territoires palestiniens occupés, et surtout dans la bande de Gaza, s'est détériorée de manière extrêmement grave et tragique à tous les niveaux : économique, social, politique et humanitaire. Cela est dû à la persistance d'Israël à mettre en œuvre ses politiques et pratiques illégales, qui se sont manifestées récemment par le recours disproportionné et excessif à la force par Israël contre la population assiégée dans la bande de Gaza, par les assassinats extrajudiciaires et par les incursions de véhicules blindés, de chars et de bulldozers dans les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, entraînant ainsi la mort de centaines de Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, et la destruction de l'infrastructure civile, dont notamment la seule compagnie électrique de Gaza, les réseaux d'électricité, les réseaux d'approvisionnement en eau, les ponts et les routes. Israël a bloqué tous les points de passage et continue de mettre en place des cordons militaires et des postes de contrôle, transformant ainsi les villes et villages palestiniens en ghettos et anéantissant l'économie palestinienne.

Les actes d'agression qu'Israël commet délibérément contre les civils palestiniens dans la bande de Gaza depuis le 28 juin 2006 ont fait plus de 350 martyrs et plus d'un millier de blessés, dont 80 % sont des civils et environ deux tiers des femmes et des enfants. Rien que ces derniers jours, Israël a tué 26 Palestiniens. Par ailleurs, Israël recourt désormais à une nouvelle tactique, la guerre psychologique, puisque des centaines de familles palestiniennes sont contraintes de fuir Gaza, terrorisées par les menaces téléphoniques des membres des forces d'occupation les informant qu'il leur reste très peu de temps pour quitter leurs maisons avant que celles-ci ne soient bombardées et détruites. Cela vient s'ajouter aux bangs assourdissants des avions israéliens survolant à basse altitude, qui terrorisent et intimident les civils palestiniens, surtout les enfants. Selon le tout dernier rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'agression ininterrompue des civils de Gaza a entraîné le déplacement de milliers de résidents.

Par ailleurs, Israël poursuit sa politique de détention, qui s'est déjà traduite par l'arrestation de plus de 10 000 Palestiniens, parmi lesquels figurent des parlementaires élus, des membres du Gouvernement et plusieurs maires.

En outre, Israël s'est approprié les recettes fiscales et douanières de l'Autorité palestinienne, en violation du Protocole de Paris, que les deux parties ont signé en 1994. La situation économique et financière s'est par conséquent détériorée, ce dont

l'Autorité palestinienne pâtit fortement. Malgré les nombreux appels lancés par la communauté internationale pour que les fonds bloqués soient restitués, Israël persiste dans sa politique de privation et de blocus à l'encontre du peuple palestinien.

En dépit de tout cela, Israël continue de parler des deux options dont disposeraient le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne.

Durant le mois sacré du ramadan, et contrairement à ce qu'affirme Israël – que toutes les religions ont accès à Jérusalem – la puissance occupante empêche, par ses pratiques racistes, les musulmans palestiniens de se rendre dans les lieux de prière de la ville sainte de Jérusalem. Les Palestiniens chrétiens sont victimes des mêmes pratiques, alors que les colons extrémistes peuvent accéder sans aucun problème aux lieux de culte situés à Jérusalem.

En attaquant les institutions de l'Autorité palestinienne, en détruisant totalement certaines d'entre elles et en procédant à l'arrestation et à la mise en détention de chefs palestiniens, de responsables de l'Autorité palestinienne et de membres du Parlement, Israël continue d'appliquer des mesures unilatérales et illégales dans les territoires palestiniens sous prétexte qu'il n'y a pas de partenaire pour négocier la paix. L'Autorité palestinienne s'oppose catégoriquement à tout plan unilatéral d'Israël concernant la Cisjordanie, car son but est d'annexer encore plus de territoire pour nous mettre devant le fait accompli, d'annexer le secteur oriental de Jérusalem déjà occupé et d'installer des cordons de sécurité le long du Jourdain. Sans compter qu'Israël veut étendre ses colonies et poursuivre ses travaux d'édification du mur de séparation, en violation de l'avis consultatif rendu en juillet 2004 par la Cour internationale de Justice et des résolutions pertinentes de l'ONU. Tout cela anéantirait les chances d'aboutir à un règlement pacifique prévoyant deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et sèmerait les germes d'une autre guerre entre les deux camps.

À maintes reprises, le Président Abbas a parlé de la nécessité de reprendre les négociations afin de régler durablement la question sur la base du droit international et de ses conventions, des résolutions de l'ONU, de la Feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Or, Israël a fait la sourde oreille à tous ces appels.

Les attaques aériennes et terrestres d'Israël, puissance occupante, dans la bande de Gaza, de même que ses agissements illégaux dans l'ensemble des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, ne font que déstabiliser et détériorer davantage la situation dans la région. Ils contribuent à créer un fait accompli qui pourrait nuire durablement à la sécurité dans la région ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Le Conseil de sécurité est le seul organe habilité à agir en la matière. Il est de son devoir de redoubler immédiatement d'efforts pour protéger les civils palestiniens et pour mettre un terme à l'agression incessante d'Israël, aux châtiments collectifs et aux blocus, qui fragmentent le territoire palestinien et l'isolent du reste du monde. Le Conseil est également tenu de faire cesser les crimes commis dans l'impunité contre le peuple palestinien par les forces d'occupation et de traduire en justice les auteurs de ces actes.

Face aux événements tragiques récemment survenus dans la région et à la détérioration croissante de la situation, les ministres arabes des affaires étrangères ont décidé de saisir une nouvelle fois le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient. Ils ont demandé que le Conseil lui consacre une séance extraordinaire de haut niveau. Cette séance a bien eu lieu, le mois dernier, avec la participation des ministres arabes et du Président Abbas, venus réaffirmer que le Conseil devait agir immédiatement en mettant en place les mécanismes et les calendriers requis pour faire appliquer ses résolutions pertinentes, en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la situation dans la région et d'y instaurer la paix et la stabilité.

Voilà le choix des Arabes : le choix de la paix, contenu dans l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes tenu en mars 2002 à Beyrouth. La décision des ministres arabes de recourir au Conseil – malgré son incapacité par le passé à adopter les mesures qui s'imposent pour régler la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne et celle de Jérusalem-Est, et son impuissance à assurer la mise en œuvre de ses propres résolutions – a été adoptée à l'unanimité. En effet, les ministres ont jugé que le Conseil devait être saisi de cette question, car ils étaient convaincus de sa responsabilité de veiller au maintien de la paix et la sécurité internationales et de la nécessité d'aider toutes les parties à parvenir à une solution juste, durable et globale de ce problème. Ainsi, par sa réponse, le Conseil se serait acquitté de son mandat en matière de relations internationales, de maintien de la paix et de la

sécurité, et de mise en œuvre des dispositions du droit international et du droit international humanitaire.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire part au Conseil de notre ferme conviction que le Conseil doit s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et en matière de protection des civils dans les conflits armés, y compris le peuple palestinien qui vit sous le joug de l'occupation israélienne. Notre conviction repose sur les principes énoncés dans la Charte et dans le droit international, et c'est cette conviction même qui a fait que nous avons eu recours au Conseil de sécurité à plusieurs reprises.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, alors qu'Israël prétend que l'Autorité palestinienne est confrontée à un choix entre seulement deux options, c'est Israël lui-même qui doit aujourd'hui choisir entre deux possibilités. La première est de mettre un terme à son occupation des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est et les territoires arabes occupés depuis 1967, afin de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables : son droit à l'autodétermination, à la création d'un État indépendant et à parvenir à une solution juste au problème des réfugiés conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. C'est la voie qui permet d'instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et de permettre aux peuples de la région de jouir de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité.

La seconde option pour Israël consiste à enraciner son occupation des territoires arabes, à continuer à créer des colonies de peuplement, et à poursuivre la construction du mur de séparation et l'agression militaire contre le peuple palestinien. Fort malheureusement, Israël a opté pour cette seconde option du terrorisme d'État et des crimes de guerre.

Quant à notre choix à nous, celui des Palestiniens et des Arabes d'une façon générale, c'est le choix de la paix. Si les autorités israéliennes veulent vraiment vivre en paix, instaurer la sécurité et la stabilité dans la région, et vivre côte à côte avec un État palestinien jouissant d'une pleine souveraineté sur tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 et ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem, il est grand temps qu'elles choisissent la première option, qu'elles mettent fin à leur agression, à leurs pratiques illégales et à leur occupation de tous les territoires arabes, et qu'elles respectent le droit international et la légitimité issue des résolutions internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de la direction avisée que vous avez continuellement apportée à la présidence des travaux du Conseil pour ce mois. En particulier, je tiens à saluer la détermination inébranlable avec laquelle vous avez mené la réponse à la redéfinition des problèmes mondiaux qui s'est révélée la semaine dernière. Je remercie aussi M. Alvaro de Soto de son exposé riche en informations sur le Moyen-Orient.

Des courants positifs parcourent le Moyen-Orient. Des voix modérées commencent à se faire entendre courageusement, là où par le passé elles ont été réprimées ou ignorées. Mais avant de rentrer dans le détail de certains de ces aspects, je dois aborder une préoccupation en suspens et de la plus haute urgence.

En Israël, nous sommes torturés tous les jours par une angoisse inimaginable et par des espoirs détruits, car nous attendons douloureusement le retour en sécurité de nos garçons, les soldats israéliens Gilad Shalit, Udi Goldwasser et Eldad Regev, qui ont été cruellement enlevés cet été par le Hamas et le Hezbollah. Ce Conseil, par son adoption à l'unanimité de la résolution 1701 (2006), s'est chargé de la responsabilité d'assurer leur libération sans conditions. Je demande maintenant aux membres du Conseil, comme je l'ai fait à ce moment-là, de faire tout leur possible pour atténuer cette crise humanitaire et les ramener chez eux.

Israël se félicite des positions prises par ses voisins arabes et d'autres dirigeants arabes modérés dans la région qui cherchent à donner corps à leurs engagements en faveur de la paix. Ces voix positives émanant du monde arabe et musulman témoignent d'un désir sincère d'emprunter la voie d'une réconciliation historique et de progrès mutuels. Malheureusement, l'on entend encore parfois des voix différentes dans ce bâtiment – y compris celles qui se sont exprimées il y a quelques minutes à peine – qui trop souvent ne reflètent pas l'évolution spectaculaire du monde dans lequel nous vivons. L'une de nos tâches principales est de réduire le fossé qui sépare ce qui s'entend et se fait dans le monde réel et ce qui s'entend et se fait encore trop souvent sur la 1re Avenue.

Il y a environ deux mois, l'appel retentissant de la résolution 1701 (2006) s'est fait entendre dans cette salle. La résolution 1701 (2006) a envoyé un message clair et sans ambiguïté, affirmant que la communauté internationale ne saurait tolérer un État dans l'État, qu'il s'agisse du Hezbollah ou de toute autre organisation terroriste. La vigueur avec laquelle cette conviction et cette résolution seront suivies d'effets représente une mise à l'épreuve pour le Conseil.

Aujourd'hui, deux semaines et demie après le retrait du Sud-Liban du dernier soldat israélien, la situation le long de notre frontière nord a commencé à se stabiliser. L'armée libanaise est désormais déployée sur tout son territoire. Aujourd'hui, il n'y a qu'une adresse pour le Liban, et c'est sans équivoque celle du Gouvernement libanais.

Néanmoins, il ne faut pas conclure prématurément à un succès. Ce n'est qu'en sachant dans quelle mesure la résolution 1701 (2006) a été intégralement appliquée que l'on pourra évaluer le succès. À cet égard, il y a lieu de s'inquiéter de la contrebande d'armes le long de la frontière entre le Liban et la Syrie. Le réarmement du Hezbollah ne ferait pas que violer l'essence même de la résolution 1701 (2006) et la vider de toute force, mais constituerait un danger immédiat pour la région tout entière. Il ne saurait y avoir de politiques ambiguës en la matière : il faut faire respecter l'embargo, et ceux qui le violent doivent répondre de leurs actes.

Comme les membres du Conseil le savent, le Premier Ministre Ehud Olmert, prenant la parole devant la Knesset israélienne en début de semaine, a invité le Premier Ministre libanais Fouad Siniora à une rencontre directe, sans médiateurs, pour faire la paix entre nos deux pays. Israël est un partenaire sérieux et engagé pour un Gouvernement libanais qui recherche la paix. Les événements de l'été dernier – le conflit, les souffrances et la douleur – nous obligent tous à nous élever au-dessus de la culture de scepticisme et de méfiance dont notre région est souvent remplie, et à ouvrir une voie directe de communication. Ce n'est qu'ainsi, par un dialogue direct et ouvert, que nous pourrons apporter la paix à nos deux peuples.

Bien que les hostilités dans le nord aient cessé, les hostilités dans le sud n'ont fait que s'intensifier, du fait même que les Palestiniens ont tragiquement choisi la deuxième possibilité, comme vient de le vérifier mon collègue palestinien, qui est de transformer Gaza en une base terroriste. Au cours du mois de septembre, non moins de 45 roquettes Qassam, tirées par des terroristes palestiniens dans la bande de Gaza, ont percé la tranquillité ordinaire du ciel bleu du Sud israélien et sont tombées durement sur nos communautés. À ces tirs de roquettes sont associés quotidiennement des traumatismes psychologiques infligés à une population civile tout entière dont le seul vœu est de vivre dans la paix et la sécurité. Israël, les enfants de Sderot en particulier, dorment sous la menace constante des attaques.

À présent, il est clair pour tout le monde que le Gouvernement du Hamas, qui n'est pas mentionné dans la déclaration palestinienne, dirige actuellement l'Autorité palestinienne et l'emmène dangereusement sur une voie qui ne conduit qu'à un plus grand isolement. Tant que le Gouvernement du Hamas ne reconnaît pas Israël, qu'il n'accepte ni n'applique les accords signés entre Israël et l'Autorité palestinienne, qu'il ne met pas fin à la violence et n'élimine pas le terrorisme – notamment les attaques contre nos communautés du sud, mais ce n'est pas tout –, nous ne pouvons pas dialoguer avec lui. Ce sont là des conditions qui ont été reconnues par la communauté internationale. Israël ne fera pas de compromis sur ces conditions et la communauté internationale ne devrait pas en faire non plus.

Comme vous le savez, la Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Tzipi Livni a rencontré le Président Abbas ici à New York le mois dernier. Lors de cette rencontre, il a été décidé de donner un nouvel élan au dialogue entre nos pays et de créer une voie d'accès permanente à des négociations. Des accords ont également été trouvés sur la feuille de route et les principes pour la paix qui ont déjà été confirmés entre les parties. Il est très regrettable que cet esprit positif n'ait pas été repris aujourd'hui dans la déclaration palestinienne.

Comme le montre l'intensification de la violence à Gaza, le Gouvernement du Hamas, le Président de l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien ne sortent pas tous du même moule. Au moment où la violence se poursuit, le monde commence à reconnaître que le conflit israélo-palestinien est la conséquence et non pas la cause de cette idéologie, de cette intolérance et de cette haine. Aujourd'hui, le peuple palestinien est face à une décision d'importance critique, une décision qui pourrait renverser sa situation, une situation qu'il a choisie et dont lui seul est responsable.

Nous sommes témoins de la montée d'un nouvel ordre mondial où le courage moral et l'autorité sont pris pour un chauvinisme militariste et un comportement pompeux. Un jour, les générations à venir jugeront la manière dont la communauté internationale a fait face à la montée de ces menaces nucléaires.

Assurément, les mesures rapides prises la semaine dernière par ce Conseil sous votre direction, Monsieur le Président, démontrent le consensus qui s'est forgé dans la communauté internationale, selon lequel il ne peut être permis aux États sans principes de menacer notre sécurité internationale. Mais, parallèlement, ne nous faisons pas d'illusions. La Corée du Nord n'est que le prélude d'une histoire plus inquiétante, à savoir l'émergence d'un Iran nucléaire, armé et bien disposé à partager ses capacités terroristes d'État avec les autres extrémistes diaboliques qui aspirent à nous détruire tous. La Corée du Nord n'est, en effet, que l'avant-première. Un Iran nucléaire est le film qui sera joué bientôt, si nous n'agissons pas résolument, dans un cinéma de votre quartier.

Israël voit la menace iranienne comme une menace existentielle qui pèse non seulement sur sa propre existence, mais également sur celle du monde tout entier. Les tissus de mensonge, les déformations de l'histoire et les distorsions de la destinée humaine proférés par l'Iran sont pour nous des avertissements macabres à lire les mots prophétiques sur le mur et à y répondre maintenant. La communauté internationale doit avoir un plan d'action déterminé, clair et sans équivoque. Il n'est pas possible d'hésiter, de faire des prévisions aveugles ou des compromis. Il n'y a qu'un choix : le monde doit veiller à ce que l'Iran n'ait pas d'armes nucléaires.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes soutenus par l'émergence de voix modérées dans la région – des voix qui reconnaissent les véritables menaces auxquelles nous sommes confrontés. La menace réelle et la plus urgente à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient est l'Iran.

Un grand nombre d'entre vous ont mentionné aujourd'hui, une nouvelle fois, qu'il était nécessaire de libérer le caporal Gilad Shalit. Je vous remercie de votre engagement à rechercher sa libération. C'est dans ce contexte que j'aimerais partager avec vous des nouvelles très troublantes. Ce matin même, nous avons entendu la nouvelle que l'Iran a acheté pour 50 millions de dollars le dirigeant du Hamas Khaled Mashal, accueilli gracieusement à Damas par la Syrie, régime célèbre pour l'hospitalité qu'il accorde aux terroristes dans l'unique objectif de saboter les négociations sur la libération du caporal Gilad Shalit et d'empêcher sa libération. Si c'est la manière dont l'Iran recourt au chantage pour menacer les initiatives humanitaires, je frémis à l'idée du mal que l'Iran se donnera, ou peut-être se donne déjà, pour saper une initiative diplomatique et pour réaliser ses dangereuses aspirations régionales et ses rêves cauchemardesques de capacité nucléaire.

Depuis l'ouverture de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, nous avons entendu des discours et des déclarations constructifs qui font écho à la reconnaissance du fait que l'Iran constitue la vraie menace. Les modérés se rassemblent maintenant pour former une alliance contre les extrémistes. Il nous faut soutenir cette coalition des modérés et isoler l'opposition des extrémistes.

Le terrorisme mondial et l'extrémisme nous rapprochent tous, nous unissant dans des lieux où nous pensions que n'existaient que la division et la différence. L'émergence de cette nouvelle réalité et de sa reconnaissance parle à notre conviction la plus profonde et reflète l'optimisme renouvelable de la vie, exprimé si audacieusement par Alexander Pope : oui, « l'espoir jaillit, éternel ».

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons la certitude que grâce à votre expérience et à votre sagesse vous allez conduire les travaux du Conseil à la réussite. Je voudrais aussi, au nom du Groupe arabe, vous exprimer nos remerciements pour avoir tenu cette réunion qui est consacrée à examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

À cette occasion, je voudrais exprimer mes remerciements chaleureux au Représentant permanent de la Grèce pour sa présidence et pour les efforts qu'il a déployés lors de sa présidence du Conseil le mois dernier. Je remercie également M. de Soto pour l'exposé détaillé qu'il nous a fait sur la question.

Le Conseil de sécurité a tenu une séance historique au niveau ministériel, le mois dernier. Cette séance, convoquée à l'initiative des ministres des affaires étrangères arabes pour passer en revue la situation au Moyen-Orient – qui se détériore –, crée un

précédent important. Bahreïn, qui a eu l'honneur de présider la réunion des États arabes, a parlé au Conseil au nom de tous les membres de la Ligue des États arabes.

La Ligue arabe estime que la situation au Moyen-Orient a atteint un seuil particulièrement critique, non seulement pour les États de la région, mais aussi pour le reste du monde. En effet, le conflit arabo-israélien, qui est au cœur même des problèmes de la région, a des répercussions sur l'ensemble de la communauté internationale, car l'instabilité au Moyen-Orient est susceptible d'affecter le monde entier. Sans un règlement global, juste et durable de la question, la situation est vouée à se détériorer encore.

Le Conseil des ministres des affaires étrangères arabes a demandé au Conseil de sécurité, lorsque cette question a été examinée le mois dernier, d'assumer ses responsabilités et de jouer le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité internationales. Le conflit israélo-arabe n'est pas un conflit comme les autres : il s'agit d'une occupation qui n'a que trop duré. Les droits sont bafoués, et les menaces continues ne font qu'attiser les craintes. Nous craignons que cela mette en péril la stabilité de la région et du monde entier.

L'occupation des territoires palestiniens par Israël a des conséquences désastreuses sur tous les domaines de la vie et sur la région. Elle constitue une véritable tragédie humaine pour les millions de personnes qui souffrent de l'instabilité et du sous-développement de la région. La situation des Palestiniens est devenue extrêmement délicate, tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, où les bouclages se multiplient. Ainsi, les hôpitaux, les institutions gouvernementales, les ministères et les écoles connaissent de graves difficultés. Si les choses empirent encore, on peut à peine imaginer les répercussions que cela aurait sur la situation, ni comment nous pourrions remédier au problème.

Les États arabes se sont exprimés plusieurs fois devant le Conseil pour lui demander d'assumer ses responsabilités. Nous ne devons pas avoir à le faire à chaque séance du Conseil de sécurité. Le Conseil ne doit pas se contenter d'écouter sans prendre de mesures concrètes susceptibles d'améliorer la situation dans la région. Il nous faut trouver des solutions radicales à ce conflit qui n'a que trop duré. Il est inadmissible qu'un tel conflit se poursuive pendant toutes ces années en dépit de tant de résolutions du Conseil de sécurité. Si ces résolutions avaient été appliquées, nous n'en serions pas là où nous en sommes. Les États arabes ont dit à plusieurs reprises qu'il fallait mettre un terme à ce conflit, par des moyens pacifiques, pour parvenir à la paix et à la sécurité dans la région. La stagnation du processus de paix a mené, du fait des tensions et des frustrations qui l'ont accompagnée, à un conflit violent dont les effets ont été désastreux pour tous.

Il est grand temps de débloquer la situation et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi que le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth en 2002.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité joue son rôle dans le règlement du conflit israélo-arabe, comme il l'a déjà fait pour d'autres problèmes internationaux. Pour fonctionner, une solution devrait s'appuyer sur la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif comme capitale, sur la fin de l'occupation par Israël de tous les territoires arabes depuis 1967, y compris le Golan syrien occupé, et sur le retrait des fermes de Chebaa ainsi que des autres parties récemment occupées, et ce, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et aux termes de référence du processus de paix. Les violations de l'espace aérien libanais doivent également prendre fin.

Les années ont prouvé qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit et que le recours excessif à la force ne peut apporter la paix aux Israéliens. En fait, la solution réside dans des négociations entre toutes les parties concernées, dans la fin de l'occupation des territoires arabes par Israël, et dans des initiatives courageuses pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans l'intérêt de tous.

Des mesures unilatérales et isolées seraient vaines. Une paix fondée sur la justice et la restitution de ses droits au peuple peut aboutir à la stabilité pour tous. Il est temps que le Conseil de sécurité adopte une position ferme afin de mettre un terme au conflit et de bâtir une paix réelle dans la région afin que la prospérité et le bien-être règnent dans le monde entier. Le moment est venu pour nous d'œuvrer tous ensemble pour le bien de nos peuples.

M^me^ Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). La Bulgarie, la Roumanie, la

Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, l'Islande et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

Ces derniers mois, le Moyen-Orient a une fois de plus connu une période de troubles. Il importe maintenant que nous nous tournions tous vers l'avenir en faisant le maximum pour stabiliser la région.

Au Liban, nous observons déjà une évolution encourageante. L'Union européenne se réjouit du déploiement général des forces armées libanaises au Sud-Liban, avec l'appui de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous avons pris note du retrait presque total des troupes israéliennes et appelons Israël à se retirer également de la partie libanaise de la ville de Ghajar, en coordination avec la FINUL. Nous insistons pour que soit respectée la souveraineté du Liban sur son sol, ses eaux territoriales et son espace aérien. Nous demandons aussi la libération immédiate des deux soldats israéliens dont l'enlèvement a déclenché l'opération militaire israélienne.

L'Union européenne souhaite une fois de plus rappeler son attachement à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous pouvons tous nous rappeler les nombreuses réunions utiles qui ont eu lieu pendant la semaine ministérielle de l'Assemblée générale, y compris au Conseil de sécurité, pour examiner comment sortir de l'impasse dans le conflit au Moyen-Orient. Il semble y a voir un consensus au sein de la communauté internationale sur la nécessité urgente d'avancer pour parvenir à une solution globale au conflit israélo-arabe, basée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et la Feuille de route, et parallèlement à une solution négociée à deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du problème.

Pour atteindre ce résultat, nous devons d'abord nous concentrer sur les questions les plus urgentes. L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la poursuite des opérations israéliennes dans les territoires palestiniens et déplore les morts de civils qu'elles ont causée. Elle demande aux dirigeants palestiniens de mettre fin à la violence et aux activités terroristes, y compris les tirs de roquettes dirigés contre le territoire israélien.

Les récents affrontements entre Palestiniens sont également une source de grande préoccupation. La violence n'est pas la solution. Nous lançons un appel à la cessation de la violence et à la modération de la part de toutes les parties. La sécurité doit être la préoccupation de tous.

L'Union européenne lance une fois encore un appel à la libération immédiate et inconditionnelle du soldat israélien enlevé. De même, nous répétons notre appel à la libération immédiate des ministres et membres du parlement palestiniens détenus par Israël.

Une question très urgente est celle du Gouvernement palestinien. L'Union européenne exprime son appui au Président Abbas et demande aux Palestiniens d'appuyer les efforts qu'il déploie pour parvenir à l'unité nationale et former un gouvernement dont le programme politique soit en harmonie avec les principes énoncés par le Quatuor et permette un engagement rapide. La mise en place d'un tel gouvernement serait aussi un facteur essentiel, s'agissant de permettre à l'Union européenne de poursuivre son objectif de renforcer la capacité des institutions palestiniennes.

Une autre question extrêmement urgente est la situation humanitaire et économique alarmante dans les territoires palestiniens. Soixante-cinq pour cent des Palestiniens vivent au-dessous du seuil de pauvreté et les fonctionnaires sont en grève, parce qu'ils n'ont pas été payés depuis de nombreux mois. L'Union européenne a fait tout son possible pour trouver des moyens d'améliorer la vie quotidienne des Palestiniens. Le montant total de notre assistance aux Palestiniens, en 2006, dépassera 650 millions d'euros, soit un montant supérieur à celui des années précédentes. Cette assistance est acheminée en partie grâce au mécanisme international temporaire, mais également par l'intermédiaire des organisations de l'ONU et par d'autres canaux. Le mécanisme international temporaire vient d'être prorogé de trois mois et nous examinons actuellement les modalités de son élargissement. Nous encourageons d'autres donateurs à avoir recours à ce mécanisme pour répondre aux besoins de la population palestinienne.

L'Union européenne lance un nouvel appel à la reprise immédiate des virements des taxes et droits de douane palestiniens retenus par Israël, car cela aurait une incidence majeure sur l'économie palestinienne. Nous avons demandé à Israël d'envisager la reprise de ces virements par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire afin de limiter la dégradation des conditions économiques et humanitaires à Gaza et en Cisjordanie. Nous réaffirmons aussi l'extrême

importance d'appliquer pleinement l'Accord sur la circulation et l'accès, en particulier l'ouverture permanente des points de passage de Rafah, de Karni et d'autres encore.

Nous devons tous travailler à régler ces questions pressantes. Nous devons résolument garder à l'esprit l'objectif premier, à savoir une reprise rapide du dialogue entre les deux parties afin de relancer les négociations sur la base de la Feuille de route. Tant que ce conflit ne sera pas réglé, la paix ne sera assurée nulle part dans la région. L'Union européenne réaffirme son appui constant aux efforts déployés par Israéliens et Palestiniens pour faire progresser le processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba, auquel je donne la parole.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Conseil de sécurité et de vous remercier d'avoir convoqué la présente session. Nous remercions également M. de Soto de son exposé.

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale a toujours reconnu sans ambiguïté aucune les droits inaliénables du peuple palestinien, dénoncé l'occupation illégale par Israël de tous les territoires arabes et demandé à Israël de cesser toute violation du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme.

L'escalade incessante de l'agression militaire menée par Israël contre la population civile palestinien dans la bande de Gaza a eu pour conséquence que des centaines de civils, y compris des femmes et des enfants, ont trouvé la mort ou ont été blessés, et que les biens et les infrastructures essentielles des Palestiniens ont été détruits délibérément et gratuitement. La Puissance occupante continue d'imposer des politiques illégales, une punition collective et une terreur psychologique au peuple palestinien, ce qui cause des difficultés économiques et sociales majeures à Gaza.

Depuis le 25 juin 2006, plus de 280 Palestiniens sont morts, dont plus de 60 enfants. Plus de 800 personnes ont été grièvement blessées. En raison des nombreuses incursions faites par Israël sur le territoire de Gaza, de nombreuses familles ont été obligées d'abandonner leur maison. Selon les évaluations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), il y a actuellement plus 3 400 Palestiniens réfugiés dans les bâtiments de l'UNRWA.

Les mesures unilatérales actuellement prises par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, mettent gravement en péril la perspective de conclure un accord négocié, basé sur une solution à deux États.

Dans la Déclaration sur la Palestine adoptée à la quatorzième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane en septembre, les chefs d'État et de gouvernement des 118 membres du Mouvement ont maintenu leur appui au peuple palestinien et à ses dirigeants pour promouvoir une redynamisation du processus de paix, cela dans le but de parvenir à une paix complète, juste et durable, de manière que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et établir un État indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale.

Israël poursuit la construction illégale du mur, en violation flagrante des dispositions pertinentes de l'Avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, le 9 juillet 2004, dans l'affaire relative aux conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé et de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale du 20 juillet 2004. Le mur divise le territoire palestinien occupé en cantons isolés et clôturés, détruisant ainsi des communautés entières et coupant le territoire occupé de Jérusalem-Est du reste du territoire. Si la construction du mur n'est pas suspendue ou reconsidérée, il sera impossible de parvenir à la solution à deux États pour mettre fin au conflit.

Le Mouvement des pays non alignés condamne les activités d'implantation intensive de colonies de peuplement menées par Israël, parmi lesquelles la confiscation constante de grandes surfaces de terrain et la construction et l'élargissement des colonies de peuplement, ainsi que l'intention déclarée d'Israël de mettre en œuvre le plan illégal E-1 à Jérusalem-Est et dans les environs et d'annexer illégalement la vallée du Jourdain.

Nous demeurons préoccupés par les graves violations du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève, telles que la

destruction et la confiscation de terres et de biens; les violations de la liberté de circulation du peuple palestinien et de son droit de travailler, d'avoir accès aux soins de santé et à l'éducation et de jouir d'un niveau de vie adéquat; le déplacement de civils palestiniens de leur foyer et de leur terre.

Israël a l'obligation de mettre un terme à ses violations du droit international, de cesser la construction du mur qui est érigé sur les territoires palestiniens occupés, de démanteler la structure qui s'y trouve, de révoquer ou de rendre nulles toutes les actions législatives ou normatives y afférentes et de réparer tous les dommages provoqués par la construction du mur.

Tous les États parties à la quatrième Convention de Genève ont l'obligation additionnelle de veiller au respect de la Convention par Israël. L'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, devraient examiner les autres mesures nécessaires pour mettre fin à la situation illégale résultant de la construction du mur et du régime qui y est associé, en tenant compte de l'avis consultatif. Par ailleurs, conformément au paragraphe 4 de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, nous demandons au Secrétaire général d'accélérer la mise sur pied d'un registre des dommages causés par le mur ; il doit veiller à ce que les positions du Secrétariat soient pleinement conformes à l'avis consultatif.

Les pays membres du Mouvement des pays non alignés lancent une fois de plus un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume sa responsabilité en obligeant Israël à respecter le droit international et à mettre fin à son occupation et à ses pratiques illégitimes et iniques sur le territoire palestinien occupé, qui incluent l'imposition de sanctions collectives et unilatérales à l'économie et au peuple palestiniens, et la construction illégale de colonies de peuplement et du mur visant à confisquer et annexer les terres et les biens palestiniens et à modifier la nature démographique et géographique du territoire palestinien.

À cet égard, nous rappelons au Conseil de sécurité sa résolution 497 (1981) qui affirme que toutes les mesures qu'Israël, puissance occupante, a déjà prises ou prendra, telle que sa décision illégale du 14 décembre 1981, visant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'imposer sa juridiction et son administration dans la région, sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Nous demandons une fois encore qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et qu'il se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous espérons que la communauté internationale déploiera tous les efforts possibles pendant cette période cruciale pour revitaliser le processus de paix, sauver la feuille de route et promouvoir son application afin de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien qui a commencé en juin 1967, y compris Jérusalem-Est, conformément à la solution prévoyant deux États au conflit israélo-palestinien, et le droit de tous les États et peuples de la région à vivre dans la paix et la sécurité.

À cet égard, nous soulignons que l'Initiative de paix arabe, adoptée au Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth en mars 2002, reste pertinente et nous mettons l'accent sur l'importance de l'appel lancé récemment par le dix-huitième sommet de la Ligue des États arabes, qui a eu lieu à Khartoum en mars 2006 en vue de revitaliser l'Initiative.

Une fois encore, nous affirmons la responsabilité permanente de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, envers la question palestinienne tant qu'elle ne sera pas réglée sous tous ses aspects conformément au droit international, y compris le règlement juste de la situation difficile des réfugiés palestiniens en application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République islamique d'Iran, une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, le représentant de la République islamique d'Iran occupe le siège

qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait d'emblée faire siennes les déclarations qui ont été prononcées par les Représentants permanents du Bahreïn et de Cuba.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur pour les efforts considérables qu'il a prodigués dans la conduite des travaux du Conseil dont le moment fort a été la Réunion ministérielle extraordinaire sur le conflit israélo-arabe qui s'est tenue le 21 septembre 2006 et a débouché sur l'initiative conjointe arabe. À cette réunion, le Secrétaire général a dit, « Notre incapacité persistante de régler ce conflit remet en question la légitimité et l'efficacité du Conseil lui-même » (*S/PV.5530, p. 2*). Cet échec est encore plus dangereux lorsqu'un ou deux États empêchent le Conseil de soutenir les buts et principes consacrés dans la Charte et de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent pour aider à régler le conflit arabo-israélien.

À de nombreuses occasions au cours de ces dernières décennies, divers États ont aidé le Conseil de sécurité à adopter des douzaines de résolutions – un certain nombre d'entre elles au titre du Chapitre VII – pour contribuer au règlement de conflits moins dangereux que le conflit arabo-israélien et pour traiter de crises qui ne nécessitaient pas l'intervention du Conseil. Pour les raisons auxquelles j'ai déjà fait allusion, le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'assurer l'application de ses résolutions prévoyant l'envoi de missions d'établissement des faits ou chargées d'enquêter sur les violations par Israël du droit international et du droit humanitaire international dans les territoires arabes occupés.

Le conflit arabo-israélien est le plus long conflit traité par l'ONU : en fait, il est aussi vieux que l'Organisation. Des décennies se sont écoulées depuis qu'Israël a occupé les territoires arabes le 5 juin 1967. La salle du Conseil a été le théâtre de l'adoption de résolutions votées à l'unanimité telles que les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 497 (1981). Pourtant, la plupart de ces résolutions doivent leur notoriété au fait qu'elles n'ont toujours pas été appliquées et à l'incapacité du Conseil de les faire appliquer par Israël, la puissance occupante.

Cette situation nuit à la crédibilité du Conseil. Lorsque le Conseil avance dans la bonne direction et décide de condamner l'agresseur israélien, l'horloge de la salle du Conseil s'arrête, car un État très influent met son veto, permettant à Israël de faire fi de la volonté de la communauté internationale. Ainsi, l'occupation de notre territoire en Palestine, en Syrie et au Liban se poursuit. En outre, les infractions à nos droits et les actes de provocation s'accroissent, ce qui met à rude épreuve notre patience et notre tolérance à l'égard de l'injustice, de l'agression et de la répression.

Un règlement juste et équitable du conflit israélo-arabe est possible s'il est soutenu par la volonté politique de parvenir à la paix. Cette volonté politique doit toutefois respecter pleinement et fidèlement la lettre et l'esprit du droit international. Les Arabes ont toujours adopté une attitude constructive à cet égard. Ils ont présenté de nombreuses initiatives pour la paix – vivement saluées par la communauté internationale – dont la plus récente a été adoptée au Sommet de Beyrouth en 2002. Il y a un mois, les ministres arabes des affaires étrangères ont réaffirmé les dispositions de cette initiative devant le Conseil.

Il est de plus en plus clair que la suprématie militaire d'Israël ne saurait justifier la poursuite du fait accompli imposé contre la volonté de nos peuples, qui souffrent sous le joug de l'occupant et voient leurs aspirations et leurs droits bafoués. Les Gouvernements israéliens successifs et leurs protecteurs doivent manifester la volonté politique de faire la paix. Cette paix doit être juste et globale, et traduire la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle est exprimée au Conseil.

Cette question n'est pas nouvelle pour le Conseil de sécurité ou l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Elle n'est pas nouvelle dans le cadre des relations internationales, régionales ou bilatérales. Cette question fait, depuis longtemps, l'objet d'un débat; elle est systématiquement abordée lors des différentes réunions qui sont organisées dans le monde. Toutefois, le conflit israélo-arabe n'a pas été résolu conformément aux dispositions de la Charte et du droit international. Au fil du temps, la situation a eu des incidences tragiques et des retombées négatives sur la région.

Notre territoire est occupé de longue date. Cette occupation, qui est aussi bien immorale qu'illégale, est

la cause des énormes souffrances endurées par des millions de personnes. Les arsenaux militaires grossissent, tandis que notre région est devenue un terrain d'essai pour toute une panoplie d'armes mortelles, notamment celles qu'Israël a utilisées lors de sa toute dernière campagne d'agression contre le Liban, sur lequel il a déversé des millions de bombes-grappes après l'adoption de la résolution 1701 (2006) par la Conseil.

Nous considérons que l'instauration d'une paix juste et globale est une responsabilité collective. Aucune partie ne devrait pouvoir faire obstacle à cette responsabilité. Il s'agit d'une responsabilité commune, en ce sens que les bienfaits qui découleront d'une paix juste et globale profiteront à tous. Nous devons donc parler d'une paix juste, globale et authentique, et non pas de prétendus efforts visant à parvenir à la paix, car ces efforts n'ont, en réalité, rien à voir avec la paix véritable.

Le Président Bashar Al-Assad n'a eu de cesse de parler d'une paix fondée sur des principes, et non sur des manigances, car seule une paix fondée sur des principes est conforme au droit et au cadre de référence bien connu. Il s'agit ainsi du seul type de paix durable. Le Président de la République arabe syrienne a évoqué, à maintes reprises, la nécessité de parvenir à la paix dans la région, et la communauté internationale a porté un vif intérêt à sa position et l'a saluée. D'ailleurs, quelques éminents collègues, dont M. de Soto, ont fait référence à cette position au cours de la présente séance.

Comment Israël a-t-il réagi aux intentions pacifiques de la Syrie? Le Premier Ministre israélien a déclaré devant la Knesset israélienne qu'Israël ne se retirerait pas du Golan syrien occupé, et que le Golan faisait partie intégrante de son territoire. Sa déclaration était dépourvue de tout sens commun; de nombreux hommes d'État et médias israéliens lui ont vivement reproché son manque de pragmatisme politique ainsi que son mépris de la réalité et du rôle crucial joué par la Syrie dans l'instauration de la paix dans la région. S'il ne rétrocède pas à la Syrie la partie occupée du Golan, selon les frontières définies le 4 juin 1967, Israël ne connaîtra jamais la paix. Nul ne peut imposer une paix fictive, une paix qui permette à Israël de continuer d'occuper un territoire qu'il nous a volé. La poursuite de l'occupation est tout simplement incompatible avec la paix.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni a exprimé la préoccupation de son pays face à ce qu'il a appelé le rôle de la Syrie dans le financement et l'armement de groupes établis au Liban. Il nous a invités à appuyer le processus de paix au lieu du terrorisme, car il en allait de la stabilité du Moyen-Orient. Il s'agit là d'une déformation de la réalité sur le terrain, qui ne reflète en rien les nombreux rapports présentés par l'ONU elle-même, notamment ceux du Conseil de sécurité et des représentants et envoyés du Secrétariat, sur le rôle politique positif que la Syrie a joué dans les événements qui se sont produits dans la région. Le Royaume-Uni est le principal responsable, sur le plan moral et politique, du conflit israélo-arabe en raison de ses actions unilatérales. Ces actions ont fixé le sort de la Palestine, qui vit sous occupation depuis 1948. La Grande-Bretagne connaît parfaitement l'identité du terrorisme dont souffre véritablement la région. De nombreux ressortissants britanniques en ont été les victimes lors de l'explosion de l'hôtel du Roi David à Al Qods ou d'autres explosions et meurtres israéliens, qui ont aussi coûté la vie à de nombreux envoyés spéciaux de l'ONU, tels le Comte Bernadotte et d'autres encore.

Compte tenu de sa longue expérience au sein du Conseil de sécurité, la Grande-Bretagne sait que les archives de l'ONU regorgent de rapports officiels faisant référence au terrorisme israélien dans la région. Quant à son appel nous enjoignant d'appuyer le processus de paix, il va à l'encontre du fait que la Syrie respecte le processus de paix, un choix stratégique de notre part, et que nous avons multiplié les appels en faveur de sa relance.

La remise en question, de manière irrationnelle, de notre profonde foi en la paix confirme la validité de notre position, à savoir que certains n'ont pas vraiment la volonté politique sincère de parvenir à une paix juste et globale. De nombreux orateurs aujourd'hui, et en particulier M. Alvaro de Soto, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l´Organisation de libération de la Palestine et de l´Autorité palestinienne, ont déclaré que la Syrie était favorable à la paix et que le Président syrien avait lancé en de multiples occasions des appels à la paix. La réponse israélienne à ces initiatives a pris la forme de la provocation, de l'intransigeance, du rejet de la paix et de déclarations sans fondement.

Mon pays a déplacé une partie de ses gardes déployés à la frontière iraquienne vers la frontière avec

le Liban, en application de la résolution 1701 (2006), et ce en dépit de nos réserves à l'égard de certaines dispositions qu'elle contient. Le Secrétaire général a, à maintes reprises, mentionné le fait que la Syrie honorait ses obligations et n'avait renié aucun de ses engagements. Le Conseil sait que mon pays a demandé à l'Europe du matériel et des équipements techniques afin de surveiller sa frontière avec le Liban, frontière qui s'étend sur 351 kilomètres. Deux mois après l'adoption de la résolution 1701 (2006), nous attendons toujours que ce matériel nous soit livré.

Mon pays participe à la reconstruction de nombreux villages libanais détruits par la machine militaire israélienne. Nous fournissons au Liban de l'électricité et nous venons en aide à des centaines de milliers de réfugiés libanais qui ont fui les attaques israéliennes. Nous avons également permis à de nombreux étudiants libanais de venir étudier dans nos universités, puisque les leurs avaient été détruites au Liban. Nous avons mis nos ports et nos aéroports à la disposition du Liban, lorsque le pays était encerclé par Israël et qu'Israël détruisait son infrastructure, polluait ses côtes et les nôtres et bombardait ses parcs à hydrocarbures. Mon pays n'a tué aucun membre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL); il n'a pas non plus commis de crimes de guerre ni de crimes contre l'humanité en Palestine ou au Liban. Mon pays n'a pas commis les premier et deuxième massacres de Qana. Mon pays ne détient pas des ministres et des parlementaires démocratiquement élus. Mon pays n'érige pas un mur de séparation raciste sur les territoires occupés; mon pays n'impose pas un blocus criminel à une population sans défense. Le terrorisme d'État pratiqué par Israël est bien connu de tout diplomate, même débutant. Personne n'a besoin de réfléchir à deux fois avant d'employer ce terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran

M. Sadeghi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat opportun et important pour traiter de la question urgente du Moyen-Orient, et principalement des crimes commis dans la région par le régime sioniste. Nous apprécions à sa valeur, Monsieur le Président, l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci et nous remercions sincèrement l'Ambassadeur de la Grèce et son équipe pour l'efficacité avec laquelle ils ont présidé et géré les activités du Conseil le mois dernier. Je remercie également M. de Soto de son exposé complet de ce matin.

Voilà maintenant près de 60 ans que l'agression barbare et le terrorisme d'État menés par Israël, combinés aux efforts malheureux de certaines parties pour soutenir les atrocités du régime sioniste qui sont à l'origine de la crise et du conflit dans la région, ont fait du Moyen-Orient la région du monde où règnent les plus grandes tensions. Le régime israélien a fondé son existence même sur la guerre, la violence et l'effusion de sang en Palestine et dans le reste de la région.

Tout récemment, les peuples des Nations Unies, et plus particulièrement ceux du Moyen-Orient, ont assisté avec angoisse et indignation à l'agression flagrante et préméditée et aux multiples crimes de guerre que le régime israélien a commis contre les peuples de la Palestine et du Liban. Pendant 34 longues journées, le bombardement généralisé, aveugle et sans nom de la population et des infrastructures civiles du Liban s'est poursuivi avant que le Conseil de sécurité ne prenne une mesure quelconque. Le bilan est que des milliers de civils libanais innocents ont été tués ou mutilés et que des centaines de milliers d'autres ont perdu leur foyer tandis que la stabilité de toute la région se trouvait d'autre part sérieusement menacée. Tout au long de cette période de barbarie et de terreur israélienne, le monde entier a été témoin de la violence effrénée et aveugle qu'a exercée le régime israélien à l'encontre des civils libanais, alors que secondé par ses alliés, notamment le Royaume-Uni et les États-Unis, il poursuivait son désir de ravager un pays entier quel qu'en soit le coût humain.

La brutalité du régime israélien a été trop flagrante pour être cachée par ses propres médias et le journal israélien Haaretz a indiqué récemment qu'« Israël avait inondé le Liban de bombes à fragmentation et de munitions au phosphore » au cours de cette agression meurtrière. Le même journal ajoutait que l'armée israélienne a tiré durant ce massacre plus de 1 800 obus à fragmentation, qui contenaient plus de 1,2 million de sous-munitions, citant les propos suivants d'un officier de l'armée israélienne : « Nous avons recouvert des villages entiers de bombes à fragmentation. Ce que nous avons fait était fou et monstrueux ». Et le même officier israélien d'ajouter :

> « des systèmes de lance-roquettes multiples ont été utilisés au Liban, bien que l'on sache qu'ils sont très imprécis et qu'un fort pourcentage d'engins n'explosent pas, se transformant ainsi en

> mines. Même les réservistes ont été scandalisés par la décision de l'armée d'employer ces roquettes au Liban, car elles sont les armes du Jugement dernier à n'employer qu'en cas de guerre généralisée. »

Qualifiant d'immorale l'utilisation de bombes à dispersion au Liban par le régime israélien, le responsable des affaires humanitaires des Nations Unies, M. Jan Egeland, signalait récemment que les bombes larguées par les forces israéliennes durant les trois derniers jours de la guerre, et qui n'avaient pas explosé, constituaient un danger pour des milliers de civils dans le Sud-Liban. De même, il déclarait il y a peu :

> « Ce qui est choquant et complètement immoral, c'est que 90 % des frappes israéliennes avec des bombes de dispersion ont eu lieu dans les 72 dernières heures du conflit alors que l'on savait qu'une résolution serait adoptée et que le conflit prendrait fin ».

Il a également déclaré que les bombes avaient probablement été fabriquées « dans un certain nombre d'endroits, notamment aux États-Unis ».

Tout cela est survenu alors que le Conseil de sécurité était inactif et paralysé pendant de nombreuses semaines, incapable de s'acquitter de sa responsabilité principale. Cette inaction a infligé d'immenses pertes et souffrances à la population et a gravement nui à la crédibilité du Conseil. Le peuple libanais a résisté avec courage à l'agresseur israélien, qu'il a vaincu, prouvant une nouvelle fois que même si la machine de guerre de l'agresseur sème la mort, détruit ses moyens d'existence et anéantit les bâtiments et les infrastructures, il est impossible d'intimider une nation déterminée à résister à l'agression, à défendre sa dignité et à s'affranchir de l'occupation et de la terreur.

Bien que tardivement réclamée, la cessation des hostilités a été un soulagement pour les civils libanais et pour l'ensemble de la communauté internationale, à la fois refroidie par l'implacable terrorisme d'État israélien et déçue par l'inaction du Conseil de sécurité.

Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), Israël recourt à une autre forme de bravade, usée et prévisible. Face à cette attitude de défi, le Secrétaire général s'est déclaré, le 19 août 2006, vivement préoccupé par les violations de la cessation des hostilités de la part d'Israël. Plus tard, dans son rapport du 12 septembre (S/2006/730), il a fait état de plusieurs cas de violations de la cessation des hostilités de la résolution 1701 (2006) par le régime israélien. Ces violations se poursuivant aujourd'hui encore, il importe que le Conseil de sécurité les examine soigneusement et y réagisse avec vigueur.

Le régime israélien continue de commettre ses crimes sans répit et a même accéléré la cadence dans les territoires palestiniens. La bande de Gaza subissait une agression similaire au moment où le Liban a été attaqué. Le régime criminel d'Israël persiste à commettre ces atrocités. Des avions de guerre, des chars et des milliers de soldats ont envahi la bande de Gaza quelques jours avant l'assaut israélien contre le Liban, prenant pour cibles les civils et l'infrastructure civile, détruisant les principaux ponts, mettant hors service l'unique centrale électrique, rendant les principaux axes routiers impraticables et procédant à des tirs nourris d'artillerie ainsi qu'à des frappes aériennes. Cet emploi aveugle de la force par l'armée israélienne, les châtiments collectifs, les exécutions extrajudiciaires, les assassinats ciblés, l'enlèvement de membres de l'Autorité palestinienne et l'expansion des colonies illégales ne sont qu'un échantillon des violations flagrantes des principes fondamentaux du droit international commises par le régime israélien sur le territoire palestinien occupé.

Au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des appels exprès de la communauté internationale, le régime israélien continue de bâtir son mur illégal dans le territoire palestinien occupé. Pire, il a accéléré les travaux pour l'achever plus rapidement. En outre, l'économie palestinienne, déjà asphyxiée, est sous le coup d'un embargo inique et illicite. À cet égard, M. Egeland, principal responsable des affaires humanitaires à l'ONU, a évoqué les épreuves et les souffrances endurées par les innocents palestiniens du fait des pratiques illégales du régime israélien. Il déclarait récemment que Gaza « est une bombe à retardement qui cliquette », comme le mentionnait ce matin M. de Soto.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) signalait elle aussi dernièrement que l'économie de Gaza risquerait l'an prochain de régresser de 15 ans et que le taux de chômage pourrait dépasser les 50 %. Il est regrettable que, malgré les crimes abominables du régime israélien et les immenses souffrances du peuple palestinien, le Conseil de sécurité ait été rendu incapable de résoudre la question, manquant ainsi

complètement à son devoir de régler une crise qui, pourtant, fait véritablement planer une menace sur la paix et la sécurité internationales.

Il est indiscutable que, pour régler dans la paix et la durée la question de Palestine, il est impératif d'instaurer une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient. L'agression, le terrorisme d'État, l'intimidation et l'occupation ne sauraient y concourir.

Il est désormais courant de voir le représentant israélien créer un écran de fumée en proférant au Conseil de sécurité des accusations infondées et absurdes contre d'autres pays, dont le mien, pour tenter, en vain, de détourner l'attention de la communauté internationale des effroyables actes terroristes et crimes contre l'humanité que son régime ne cesse de commettre au Moyen-Orient.

Avant de terminer, je tiens à faire savoir que mon gouvernement rejette catégoriquement les accusions futiles que le représentant israélien a, aujourd'hui encore, proférées contre l'Iran. Elles relèvent des machinations sionistes planifiées de longue date visant à briser la résistance à l'agression et à l'invasion dans la région et à détourner l'attention de la cause profonde de toutes les tensions auxquelles est en proie le Moyen-Orient, c'est-à-dire, l'agression, l'occupation et le terrorisme d'État du régime israélien. Il ne fait pas de doute que depuis 60 ans, le terrorisme d'État, au sens strict du terme, est l'apanage du régime israélien.

Ce régime, qui n'a jamais cessé de recourir au terrorisme d'État, à l'assassinat, aux crimes de guerre et contre l'humanité et à la destruction des biens, souffre cruellement d'un manque de légitimité depuis sa création. Il n'est donc pas étonnant que les représentants d'un tel régime, constamment dirigé par des auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, tiennent des propos creux et mensongers afin de pallier l'illégitimité de leur régime et de détourner l'attention internationale des crimes qu'il commet dans la région.

Il est également devenu expert dans l'art de défier les décisions du droit international, sans parler des centaines de résolutions du Conseil de sécurité, au mépris flagrant de la communauté internationale et des principes fondamentaux qui la gouvernent.

Dans ce contexte, il convient de mentionner la pernicieuse et perverse politique nucléaire du régime israélien, qui illustre clairement la manière dont, sans répit depuis plusieurs décennies, il se constitue un arsenal nucléaire. Il est indubitable que les armes nucléaires illégales du régime israélien, en sus de ses dangereuses capacités en termes de missiles ainsi que de ses politiques et pratiques irresponsables, représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité dans le monde et dans la région explosive du Moyen-Orient.

Par conséquent, la communauté internationale devrait maintenir une pression constante sur ce régime pour qu'il renonce au terrorisme et à son programme nucléaire et pour qu'il place l'ensemble de ses installations nucléaires sous surveillance internationale. De toute évidence, le régime israélien représente l'unique obstacle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ce régime, qui bénéficie d'un puissant soutien des États-Unis pour l'exploitation clandestine de ses installations nucléaires non soumises aux garanties, n'a adhéré à aucun des instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive, qui sont : la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De plus, il reste sourd aux appels constants des différentes instances internationales, notamment celui lancé lors de la Conférence d'examen du TNP en 2000, où il a été nommément exhorté à adhérer au TNP sans délai et sans conditions.

Ma délégation rejette également les allégations infondées que le Représentant permanent du Royaume-Uni a prononcée aujourd'hui devant le Conseil à l'encontre de mon pays. Il est regrettable que ce représentant, dont le Gouvernement partage la responsabilité des crimes israéliens en raison de son soutien au terrorisme d'État pratiqué par Israël, ait omis de dire un mot ou une phrase sur les atrocités et les crimes perpétrés par le régime israélien et qu'il se soit contenter d'allégations infondées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Syrie et l'Iran de leurs déclarations. Je suis sûr qu'en ces temps où la terreur constitue le grand péril qui plane sur la civilisation telle que nous la connaissons, nous considérons tous

comme un grand privilège le fait d'avoir eu les deux plus grands experts et praticiens en la matière nous faire un exposé sur la terreur. Il était également rafraîchissant d'entendre le représentant syrien réécrire l'histoire et repeindre la réalité, comme à son habitude.

La Syrie, pays hôte des olympiades de la terreur, ne peut pas tourner en ridicule le Conseil en prêchant la paix le matin et en hébergeant, finançant, commettant et pratiquant le terrorisme l'après-midi. Les assassins de Damas, qui restent sous le coup d'une enquête du Conseil, ne peuvent pas nous abuser en arborant des masques de personnes éprises de paix, qui cachent leur vrai visage fait de mort et de terreur.

Et quant à l'Iran – un régime fondamentaliste, extrémiste et réactionnaire dirigé par un Président aux vociférations délirantes, qui nie l'Holocauste tout en préparant le prochain et qui appelle ouvertement à rayer de la carte un État Membre des Nations Unies – il y avait quelque chose de surréaliste à entendre son représentant, un représentant de cet État terroriste qui a déclenché la crise au Liban par le biais de ses tueurs à gages du Hezbollah, s'apitoyer sur le sort du Liban, un pays pris en otage par l'Iran et dévasté par ses actions. Je remercie le représentant de l'Iran d'avoir une fois encore démontré devant le Conseil, d'une façon qui ne laisse pas l'ombre d'un doute, pourquoi il faut arrêter ce régime dangereux avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 55.